

ARRAYE ET HAN JADIS



1/ Airées, Arrey, Arraye ?

ARRAYE est un village lorrain qui paraît avoir une origine assez ancienne. On écrivait autrefois AIREES"(1338), "AREE"(1360) au XVIème siècle "ARRAIE", "AREY", "AREEY", "ARRAYE" Suivant la règle des transformations, cette forme "ARREY" aurait dû donner "ARRY", c'est sans doute la prononciation locale "AIRE" qui a déterminé l'orthographe "ARRAYE" qui fait exception. L'origine ne paraît pas moins être le mot latin "arec" avec le sens « aire », marais, champ que justifie la situation du village au bord de la Seille près d'un passage utilisé à l'époque romaine. La voie gallo-romaine qui reliait SCARPONE à TARQUIMPOL devait traverser la Seille non loin d'ARRAYE (TARQUIMPOL - DECEMPAGI).

Les plus anciens renseignements que l'on possède concernant ARRAYE se trouvent mentionnés dans les ouvrages de Mr l'Abbé DORVAUX(2) et de Mr l'Abbé ROLIN(3).

Nous y lisons : ARRAYE, patron : l'abbé de Saint-Symphorien(4). Annexes (selon le Pouillé des Bénédictins, fin XVIII° siècle) : ARMAUCOURT (vicaire résident); CHENICOURT (vicaire résident) ; HAN-sur-SEILLE (France) ; AJONCOURT, le Moulin de CHAMBILLE "Les Dîmes d'ARREY" furent données vers l'an 609 par PAPOL, évêque de METZ à l'ex-abbaye qui le reconnaît pour fondateur et à qui il donna pour dot les églises d'ARREY, de NOMENI, de LOUVIGNI avec la terre de Plappeville.

CONRAD, évêque de METZ, unit à cette abbaye la cure d'ARREY avec toutes ses appartenances et dépendances par une charte de 1214 ERFO, grand archidiacre, confirme cette union la même année Les Princes Doyen et Chapitre de la cathédrale le font le 21 septembre 1223; le Pape HONORE III, le fait, lui, le 9 février 1228.

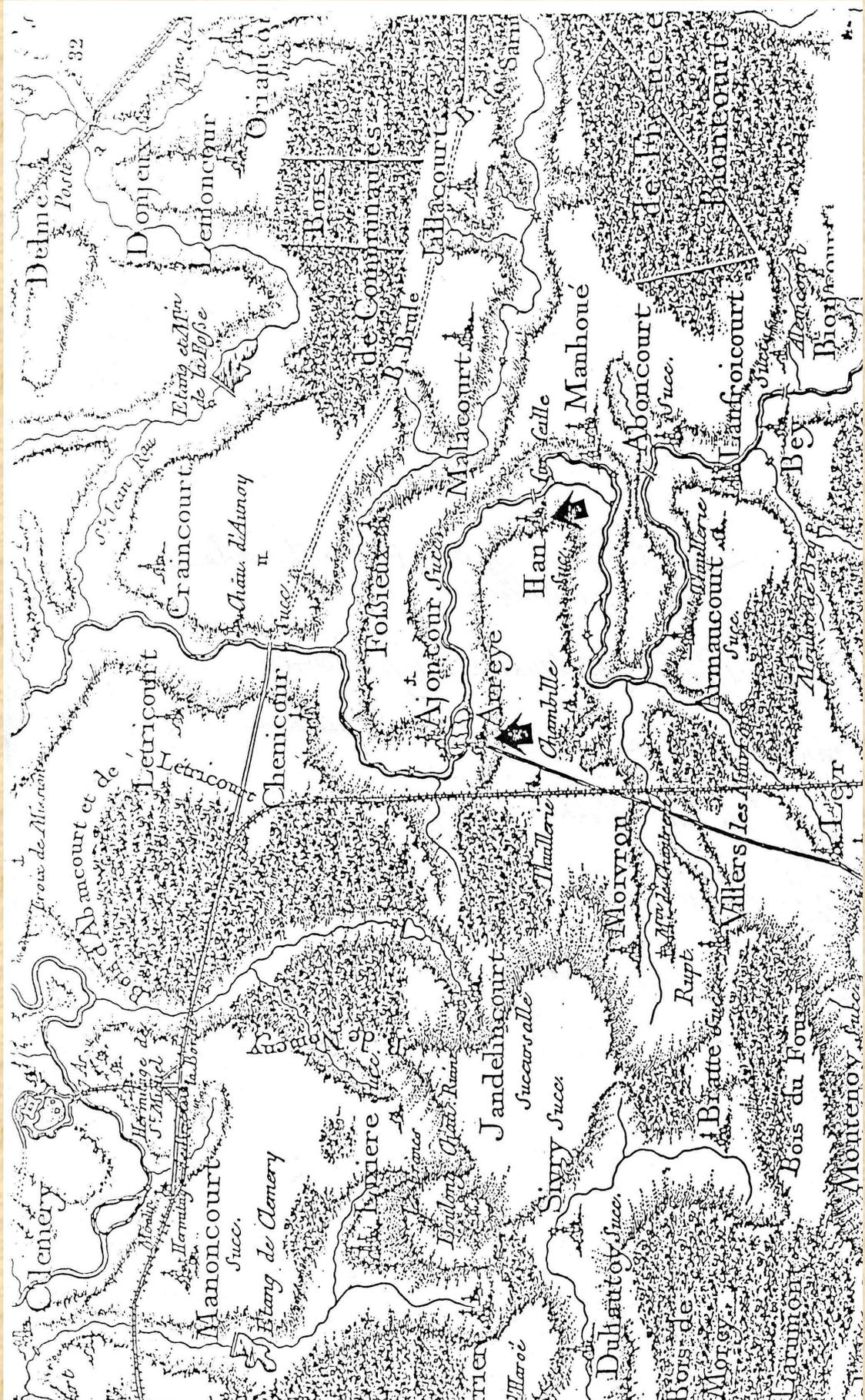
La charte d'union assigne pour revenus au vicaire la moitié des oblations (5a), aumônes, anniversaires, trentièmes avec les pains offerts, un boisseau (5b) de grain, moitié seigle, moitié blé, 4 quartes (5c) de trainois(6) et tous les deniers des visites, baptêmes et confessions (MEURISSE dans "Histoire des Evêques de Metz", pages 99 et 441).

ADALBERON II, Evêque de METZ, bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Symphorien avait fait confirmer par l'empereur OTHON II, en 922, la possession de LOUVIGNY, de NOMENY, d'ARREY, de RAUCOURT et de CLEMERY. A cette époque, dit l'Abbé ROLIN, les monastères et les prieurés rayonnaient déjà sur notre pays : Il Ils étaient de véritables foyers de civilisation chrétienne .Ils firent disparaître peu à peu les ténèbres du paganisme et fondèrent dans la région des églises qui devinrent rapidement des centres de vie religieuse et sociale».

En 1130, ÉTIENNE de BAR, Evêque de METZ restitue A Saint-Symphorien l'église d'ARREY dont les seigneurs de LOUVIGNY s'étaient emparés. On vient de le voir, la cure d'ARREY fut unie en 1213 à l'Abbaye Saint-Symphorien de METZ.

La cure d'ARRAYE comprenait 5 villages : ARRAYE, chef-lieu ; ARMAUCOURT, vicaire résident ; CHENICOURT, vicaire résident ; AJONCOURT et HAN en dépendent et, autrefois, un sixième : CHAMBILLE (A la fin du XVIII° siècle, on indique seulement "le Moulin de CHAMBILLE").

1552, 24 Août : Lettre curieuse au sujet de la collation de la cure d'ARRAYE qui paraît appartenir à l'abbé Saint-Symphorien ou au Seigneur. En 1530, le Seigneur de BIONCOURT présenta un curé (Archives du Château d' ARRAYE).



Carte de Cassini de Nançay

1709 : Visite des paroisses de l'Archiprêtre de DELME par François-Joseph ROBERT, curé de LEMONCOURT et Archiprêtre de DELME, accompagné du sieur GOUSSOT, curé. Cette paroisse de 300 communiants avait pour patron et décimateur Maximilien Henri de GRAVEL(7), alors abbé comandataire de Saint-Symphorien. Bien que cette église soit décrite ayant tout le nécessaire, il est signalé qu'on attend toujours le calice d'argent promis par le décimateur (7a).

5 annexes se rattachent à ARRAYE, les deux dernières, AJONCOURT et CHAMBILLE n'ayant pas d'édifices pour le culte ne sont pas mentionnées, mais ARMAUCOURT, CHENICOURT et HAN font l'objet de visites particulières (8).

1790 : Déclaration des revenus et charges de la cure d'ARRAYE par E. CLAUDE, curé d'ARRAYE. Cure composée de 5 villages, jouit du tiers des grosses et menues dîmes, excepté pour la métairie appartenant à l'abbaye de Sainte Glossinde et à celle de Saint-Symphorien : 950 livres.

La cure jouit de 10 jours (8a) de terres à chaque saison et 4 fauchées de prés : 200 livres ; fondation d'une messe haute et de quatorze autres.

ARMAUCOURT : 464 livres

CHENICOURT : 480 livres

AJONCOURT : 516 livres

HAN : 60 livres

Charges : le curé est obligé de donner l'office divin ou le faire donner par un vicaire à CHENICOURT et à ARMAUCOUR par deux vicaires qu'il entretient et paie. Il doit entretenir le chœur de l'église d'ARRAYE. Cette paroisse renferme quantité de pauvres, au nombre de 60, à qui il convient de distribuer du pain, deux fois par semaine, du bouillon et autres choses nécessaires aux infirmes. Elle contient plus de 700 communiants. Les chemins sont en mauvais état et ces villages étant éloignés les uns des autres, il est nécessaire d'avoir un cheval (Archives de Meurthe-et-Moselle, G.1004) (9).

1802 : ARRAYE a été érigé en succursale en 1802 ayant pour annexes HAN et AJONCOURT.

Le traité de Francfort demanda que les circonscriptions diocésaines des territoires cédés à l'Allemagne fussent mises en coïncidence avec la nouvelle frontière. Pie IX, le 10 juillet 1374, soustrayait les diocèses de METZ et de STRASBOURG à la juridiction métropolitaine de l'archevêché de BESANÇON après avoir démembré de leurs anciens diocèses et incorporé aux autres diocèses limitrophes tout ce qui se trouvait en deçà et au delà des nouvelles frontières Il restait au diocèse de NANCY trois succursales du doyenné de CHATEAU-SALINS 'et des parties importantes des doyennés de VIC et de LORQUIN, dont on fit deux doyennés nouveaux, ARRACOURT et CIREY.

Le décret pontifical mentionnait spécialement AJONCOURT parce que cette commune du canton de DELME était une annexe d'ARRAYE au doyenné de NOMENY.

2/ Sous la féodalité

Dans l'analyse des papiers de la seigneurie, nous nous rendons compte du fonctionnement de la gestion des affaires communales par les habitants, de l'administration, de la paroisse, de l'organisation de la justice, des redevances payées par les habitants, redevances qui n'avaient rien d'exagéré en comparaison des impôts actuels et en tenant compte de la valeur de l'argent, de la nature des droits seigneuriaux qui nous paraîtront peut-être aujourd'hui vexatoires mais qui étaient appliqués avec mesure et impartialité. J'ai aussi souvent relevé les noms des habitants : actuellement encore quelques familles sont représentées dans le village ou dans les environs. On verra que le Seigneur était loin d'y posséder d'importants domaines, le paysan pouvait acquérir, entretenir, augmenter son héritage en toute liberté.

Les habitants, réunis en corps de communauté(10), traitent les questions relatives aux impôts, leur répartition, à leur perception, à la jouissance des biens communaux, à la construction des édifices publics, à la voirie, etc... Aux plaids annaux(11) qui se tenaient en général aux environs de Noël, les habitants convoqués discutent la subvention, les impositions ; les comptes publics sont arrêtés ; ils dressent une liste sur laquelle le seigneur choisit le Maire et l'échevin, ils font des représentations, s'il y a lieu.

Le devoir du Maire est de conserver et maintenir les droits et autorité du Seigneur .Voici comment on procédait à l'élection à EINVAUX. Un procès-verbal de 1555 nous l'indique.

Aux plaids annaux, le Maire et les officiers de justice remettaient au représentant du Seigneur leurs bâches (le bâton, insigne de leur dignité) entre les mains du Maire qui les donnait avec la sienne au représentant du Seigneur. Celui-ci nommait alors un Maire dont il recevait le serment et auquel il donnait la bâche de son office, les habitants procédaient ensuite à l'élection des autres officiers, échevins (11a), bangards (11b) qui recevaient à leur tour leurs bâches des mains du Maire nouvellement nommé. Ailleurs le Maire est choisi sur une liste dressée par les habitants. Quelquefois il est désigné par ces derniers, il a droit à certaines rentes. Le devoir du Maire, échevin est de conserver les droits de la bourgeoisie, des pupilles, des veuves, etc...Il demeure franc de toutes rentes.



Monnaies féodales Lorraine 12 deniers

3/ La guerre de Trente Ans

NOMENY 1634 : Les troupes suédoises étant arrivées, l'an de ce compte, au dit Marquisat, après la récolte des grains, auraient en telle sorte vexé et tourmenté les habitants de la campagne que non contentes de leur prendre et leur enlever tous leurs grains, bétail et meubles, les auraient contraints d'abandonner leurs demeures et se retirer où ils pouvaient mieux, la plus grande partie d'iceux étant morts de maladie et de pauvreté, si bien que tout présentement les villages sont comme déserts et inhabitables . En 1635, le régiment écossais logé à NOMENY y vécut avec une telle licence que la plupart des bourgeois auraient été contraints de quitter leurs demeures.

En 1637, les maisons furent en partie brûlées et le reste inhabitable si ce n'est par gens vagabonds et de mauvaise vie qui y font leur retraite depuis que les Suédois sont sortis II

En 1671 et 1672, la ville se ressentait encore cruellement des fléaux qu'elle avait eu à subir.

ABAUCOURT en 1636 eut à supporter le séjour de 4 à 5000 Suédois pendant plus d'un mois, "ont fait tel désordre qu'ils ont non seulement ruiné de toutes facultés mais de plus des 3/4 du peuple qui y résidait, ce qui reste réduit en si grande disette et pauvreté qu'ils n'ont aucun moyen pour vivre.

En 1666, ABAUCOURT n'était pas remis des maux qui l'avaient affligé durant cette déplorable époque. Les terres étaient encore incultes, les habitants réduits à la dernière misère.

ALAINCOURT eut beaucoup à souffrir du passage et des dévastations des troupes françaises et suédoises ; en 1631, l'Armée du Roi allant de METZ à VIC et à MOYENVIC, y prit ses logements et, dans les, villages voisins, la crainte qu'elle inspirait fit fuir les habitants qui se retirèrent principalement à VIVIERS. En 1635, ALAINCOURT était en partie détruit.

AULNOIS en 1631 et 1632 : les troupes ne firent que passer et repasser et ruinèrent ce village qui, dès 1635 ainsi que tous ceux du ban de DELME, étaient presque complètement détruits.

CLEMERY. : Des commissaires de la Chambre des Comptes y sont envoyés en 1633 où ils constatent dans un rapport que les troupes françaises dont ils désignent les commandants saccagèrent le village, détruisirent les toits des maisons, enfoncèrent les portes de l'Eglise, emportèrent tout ce qu'ils purent (après avoir obligé et contraint le mayeur de



Soldats de la guerre de Trente Ans

Jacques CALLOT : L'arbre aux pendus



« À la fin ces voleurs infâmes et perdus
Comme fruits malheureux à cet arbre pendus
Montrent bien que le crime horrible et noire engeance
Est lui-même instrument de honte et de vengeance
Et que c'est le destin des hommes vicieux
D'éprouver tôt ou tard la justice des cieus. »

4/ La Révolution

Cahier de doléances d'ARRAYE, procès-verbal

Extraits

1789 le 8 mars :

Lieu : au domicile du sieur Etienne SERGENT, procureur à ARRAYE syndic de la municipalité.

Président : ...

Greffier : P.CABAILLOT

Députés : Christophe GAILLET, marchand à ARRAYE, l'un des élus de la municipalité ; Etienne SERGENT, syndic.

Signataires : François GERARD, C.CHARLES, M.CABAILLOT, F.BOURGUIGNON, François SAUVAGE, Etienne BOURGUIGNON, Charles GUERPONT, Jean-Nicolas BAGUET, Joseph BARROUT, Claude PERGNET, N.THIEUPOSGAIT, Simon HUMBERT, Jean THIRIET, Marc de Nicolas DEHAN, Nicolas DROUIN, C.BIGARE, L.MOUGENOT, C.GRILLET, Marc DETIENNE LAVIGNE, SERGENT, G.P. BEUGNET, P.CABAILLOT, Greffier.

Très, humbles et très respectueuses remontrances et doléances de la communauté d'ARRAYE sur Seille.

"Sire,

Depuis votre heureux avènement au trône, Vous n'avez échappé aucun instant pour rendre la justice à vos sujets, procuré le bien de votre peuple et la tranquillité de l'Etat ... C'est dans cette confiance qu'entièrement soumis aux volontés de Votre Majesté, nous osons Vous dévoiler les sujets de nos plaintes et gémissements.

L'établissement des salines en Lorraines porte une destruction générale sur les bois sans y être d'aucuns avantages, puisque nous payons le sel à six sols trois deniers "la livre... .

Le sel est de mauvaise qualité, mal cuit... Le prix du bois est quadruplé : il y a 20 ans, il coûtait six livres la corde, aujourd'hui il se vend 24 livres.

Les traites foraines (11c) et gabelles ont jusqu'y porté des entraves odieux à la libre circulation des denrées et du commerce, entre la France et la Lorraine... .

La multiplicité des gardes de gabelles, traites et foraines, opéreraient un revenu très considérable dans leurs réductions. Il faut astreindre les propriétaires et cultivateurs à payer où ils possèdent parce que les villages de HAN, ARMAUCOURT, MOIVRONS, JEANDELAINCOURT et AJONCOURT cultivent presque la moitié du territoire d'ARRAYE sans y être cotisés pour une obole ce qui nous fait supporter une charge énorme.

L'Édit portant permission de clore, du mois de may 1768, est diamétralement opposé au parcours qu'avaient les habitants avans sa promulgation

Les colombiers et voiliers sont trop nombreux et nuisent aux récoltes... : l'Ordonnance du Duc Léopold du 24 avril 1711 prouva combien il était attentif aux intérêts des "cultivateurs et du peuple ; nés sous un régime aussi doux et aussi équitable, nous attendons des bontés de Votre Majesté qu'elle nous accordera la même justice (lId) ... ".

Je copie ce que dit Mr l'abbé CONSTANTIN ("L'évêché du département de la

Meurthe-et-Moselle de 1791 à 1802") concernant la fin du Cahier de Doléances :

Il ne faut pas prendre comme l'expression de la volonté populaire la diatribe que l'on trouve contre les maisons religieuses dans le cahier d'ARRAYE, petit village de 320 habitants du district de PONT-A-MOUSSON. Ecrite correctement, cette diatribe ne saurait venir des habitants du village" :

« Combien de milliers d'hommes et de femmes propres à la population, à l'agriculture et aux arts qui, au lieu de contribuer au bien et à l'avantage de la société s'ensevelissent pour l'éternité dans ces maisons où règnent la mollesse, l'oisiveté et la paresse, seul motif de l'émission de leurs vœux. A la naissance de l'Église, ces cénobites étaient vraiment respectables, mais depuis que le luxe et la vanité, premier parent de tous les vices se sont glissés parmi eux, ils sont devenus à charge à eux-mêmes, à l'État et au reste du peuple. Si tout rentrait dans son état, le curé de la paroisse plus opulent deviendrait plus libéral, il connaîtrait ses pauvres, c'est dans son sein qu'ils versent leurs plaintes ; témoin de leur misère et de leur inanition, l'humanité seule l'obligerait à les secourir, quand même il n'en aurait pas l'intention »

Ces derniers mots semblent indiquer que la longue diatribe est l'œuvre du curé François CLAUDE.

Le 10 juin 1793 : partage des biens communaux de la commune d'ARRAYE ET HAN les anciens chemins existants sont supprimés.

1889 : Centenaire de la Révolution : l'instituteur d'ARRAYE, comme tous ses collègues, est chargé de répondre à un questionnaire très détaillé sur sa commune.

Le 4 avril 1938 : Le Conseil Municipal décide de demander à Monsieur Le Préfet d'ordonner la fermeture des colombiers du 15 mars au 15 mai et du 15 juillet au 15 août (mesure réclamée depuis 1789).

Le 20 janvier 1989 : Le Conseil Municipal décide de fixer au 30 avril 1989 la célébration du Bicentenaire de la Révolution Française. Un spectacle en public retracera l'élaboration des Cahiers de Doléances de la commune d'ARRAYE. Il sera mis en scène par Monsieur Julien CREPIEUX et fera participer le maximum d'habitants de la commune.

Dans le même temps un arbre de la Liberté, symbole de la démocratie, est planté dans la cour de l'Église.



5/ Au XIXème siècle

Le XIX^e siècle est le siècle du début de l'industrialisation, des premiers progrès techniques et médicaux sérieux avec la sidérurgie et Pasteur, c'est également le siècle de la grande expansion européenne vers les terres africaines ou asiatiques, mais c'est aussi le siècle pendant lequel la France a vu ses structures politiques se chercher après le grand bouleversement de 1789. Entamée sous le 1^{er} Empire, en 100 ans, notre pays parviendra difficilement et chaotiquement à asseoir sa démocratie, sa République, la 3^{ème} du nom, en passant par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel politique : deux Restaurations, trois royautés avec Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe, une 2^{ème} République presque éphémère, un nouvel Empire (le second) qui se terminera en catastrophe pour la commune jumelle d'ARRAYE, AJONCOURT qui redeviendra pour de longues décennies, ANALDSHOFEN.

Cet enchevêtrement de structures et de régimes politiques ne semble pas avoir ému outre mesure nos conseillers municipaux. La vie à ARRAYE s'est vraisemblablement déroulée au rythme régulier des angélus. Aucune allusion au Boulangisme, à l'affaire Dreyfus ou aux expéditions coloniales du Tonkin ou de Madagascar. Tout juste a-t-on été obligé, Maire en tête, de prêter serment d'allégeance au Roi Louis-Philippe, Roi des Français.

1823 - 1^{er} Mai : Le Conseil Municipal vote 6 francs pour le monument à ériger à NANCY en mémoire de Stanislas le Bienfaisant.

1823 - 26 décembre : Le Conseil émet le vœu que le courrier ne parvienne plus par PONT-A-MOUSSON et NOMENY ce qui provoque un retard de plus d'une semaine et qu'il est très onéreux mais qu'il vienne directement de NANCY par piéton.

1830 le 24 juin : Le conseil ne voit pas la nécessité d'avoir de PONT-A-MOUSSON le courrier tous les jours. Le statu quo reste demandé tous les deux jours. Toutefois le Préfet est supplié d'exiger du piéton faisant le service qu'il aille jusqu'à HAN, ce qu'il fait bien rarement.

1830, le 18 septembre : Prestation de serment exigée par la Loi du 31 avril 1830 :
« Aujourd'hui, 18 septembre 1830, conformément à l'arrêté de M. le Préfet en date du 8 septembre dernier, le "conseil municipal s'est réuni aujourd'hui, extraordinairement, sous la présidence du Maire, pour y prêter le serment prescrit par la Loi du 30 août dernier. »

Présents M. Jean-François DAUPHIN, Maire
François MOUGENOT, adjoint
Louis MOUGENOT ; Louis ROUSSELOT ; Joseph BEUGNET ; Jean MALGRAS ;
Firmin ROUSSELOT ; Claude BEUGNET ; François MOUGENOT ; Christophe JANDIN ;
Nicolas MARC : conseillers municipaux .

Le Maire après avoir lu l'arrêté de M. le Préfet qui motive la réunion extraordinaire du Conseil, a invité l'adjoint à se placer à côté de lui, et se trouvant l'un et l'autre en face de tous les membres du conseil, ont prêté, l'un après l'autre, le serment voulu, à haute voix, la tête nue, et en ces termes :

« Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux Lois du Royaume ».

Et chaque conseiller municipal a successivement suivi cet exemple dans l'ordre ci-

dessus qui est celui de l'ancienneté en se plaçant en face du Maire, chacun a répété, en levant la main, les mêmes paroles et après les cris de « Vive Louis-Philippe 1er » tous les membres se sont empressés de signer la présente délibération.

Même serment de fidélité au Roi les 9 octobre et 20 novembre 1831.

La Garde Nationale

1831, le 20 avril : Le Maire réunit à la Mairie les gardes nationaux de la Compagnie d'ARRAYE pour procéder par scrutin à l'élection des gradés. M.BEUGNET, capitaine nommé chef de bataillon à LEYR est remplacé par M.RAISON, ancien militaire, qui est immédiatement nommé en cette qualité par les gardes présents. En remplacement de M. MOUGENOT, nommé adjudant-major du Bataillon, M. MOUGENOT François est nommé lieutenant. Puis Sigisbée GRILLET est nommé sergent-major en remplacement de RAISON nommé capitaine. Enfin Claude ROUSSELOT, sergent ; François ACHIN, Joseph-Nicolas ROUSSELOT, François MAROT et Louis MOUGENOT sont nommés caporaux.

1831, le 24 avril : Le Conseil a voté 45 francs pour célébrer dignement la fête de Louis-Philippe en distribuant du vin à la Garde Nationale à son retour de la revue, en achetant deux livres de poudre et en procurant à la jeunesse les divertissements champêtres et de la danse.

1831, le 11 mai : Les taux de rachat des prestations est ainsi fixé :

Pour main d'œuvre	1,50 Franc
Pour une bête de trait	1,50 Franc
Pour une voiture à 4 roues	1,50 Franc
Pour une voiture à 2 roues	1,50 Franc

1831, le 12 mai : Le conseil votera la somme de 10 francs pour chacun des gardes afin de participer à l'achat d'une blouse et d'un schako.

1831, le 24 juillet : Pour fêter dignement les mémorables journées de juillet (11e) en faisant une petite distribution de pain et de vin à la garde nationale et aux indigents, la somme de 25 Francs est votée par le Conseil.

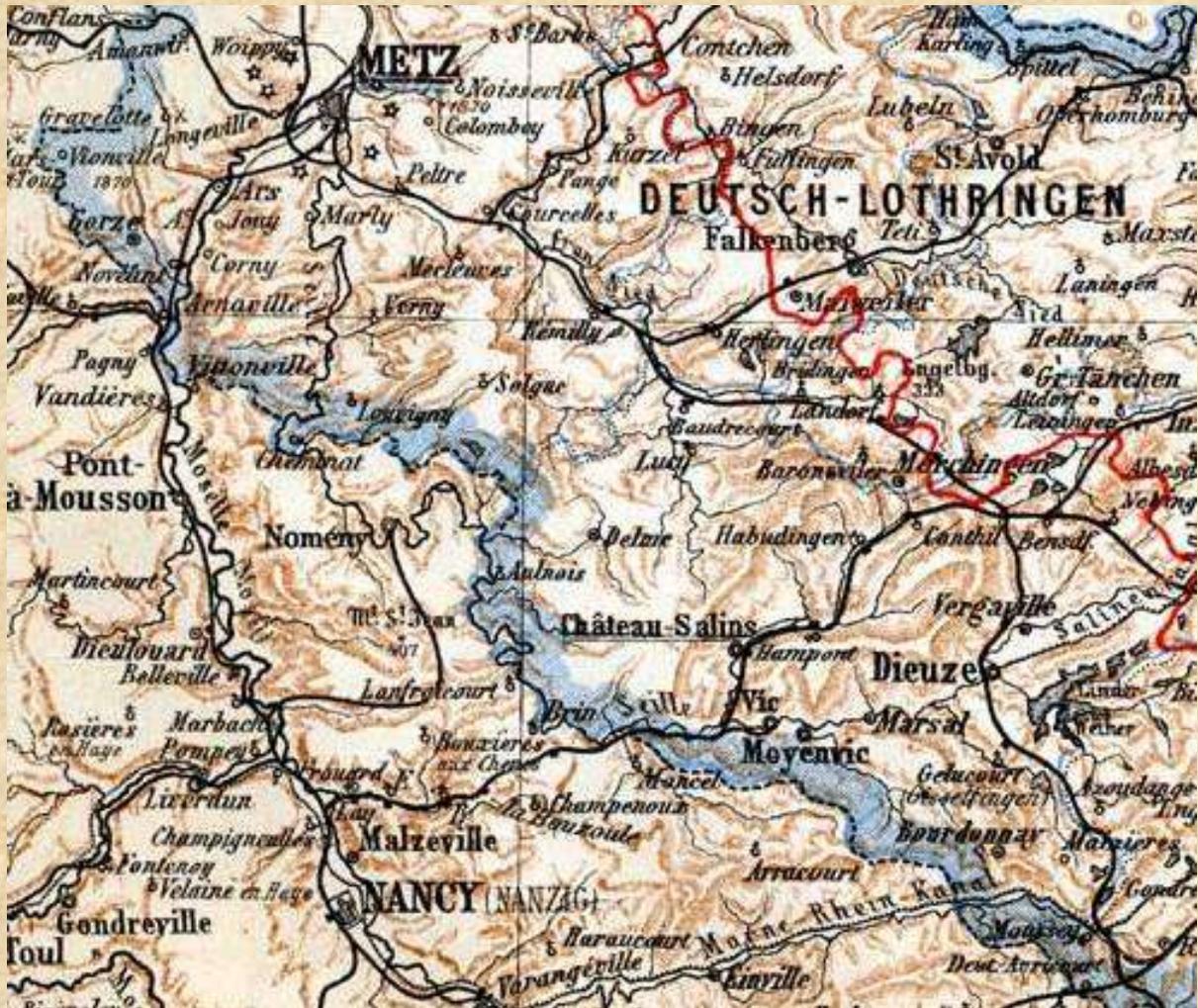
Ici s'arrêtent les recherches effectuées par A.F.GILLET dans les archives communales en effet, les registres des délibérations allant de 1832 à 1891 ont disparu des armoires, vraisemblablement détruites par l'eau pendant les incendies des deux guerres (celles qui restaient - de 1822 à 1832 - étant abîmées, elles aussi, et difficilement utilisables.).



Garde national des communes rurales en grande tenue

La guerre de 1870

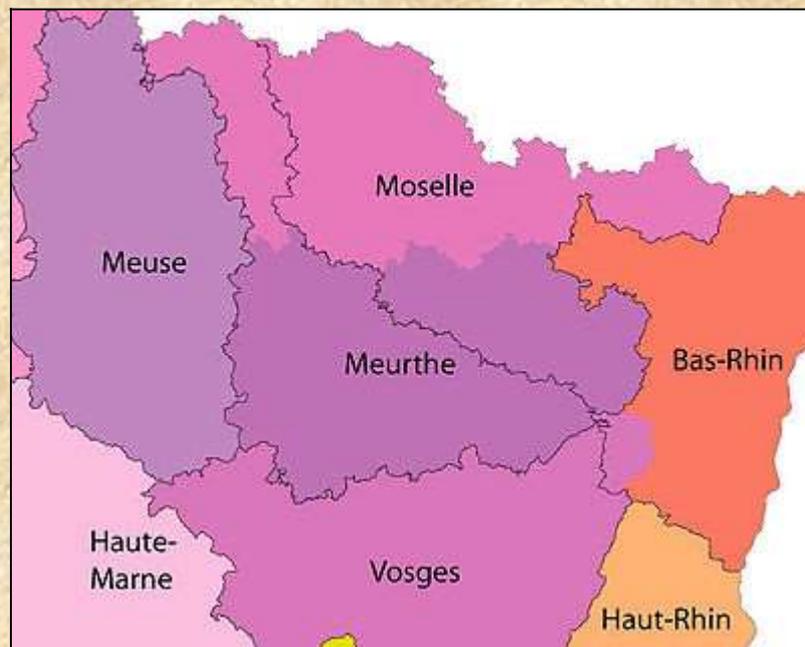
Le village n'eut pas à souffrir pendant cette période. Des passages de troupes eurent lieu. Le prince de Wurtemberg coucha au château. Des réquisitions furent imposées, la commune dut emprunter et ce n'est que récemment que cette dette fut éteinte.



Carte allemande « Elsass – Lothringen » de 1884

AJONCOURT fut érigé en succursale les 4 mai et 3 juillet 1880 sans qu'il y eut ni église, ni presbytère. Cette situation étrange, unique dura jusqu'au retour de l'Alsace-Lorraine à la France en 1918. Le curé d'ARRAYE enregistrait les actes de baptême, de mariage, de décès des "annexés" qui baptisés, mariés, décédés allemands étaient néanmoins enterrés en terre française, la commune d'AJONCOURT ne disposant pas davantage de cimetière.

J'ai tenté de savoir pourquoi il n'y eut pas d'édifice cultuel à AJONCOURT après 1870 (ni du reste avant). Le gouvernement prussien, on le devine, dans son désir de germaniser les populations nouvellement annexées, souhaitait la construction rapide d'une église qu'il aurait entièrement financée. Les Ajoncourtois, très attachés à ARRAYE et souvent par des liens familiaux très étroits refusèrent toujours poliment (on comprend pourquoi) mais obstinément les propositions du Kaiser, si bien que les curés d'ARRAYE purent continuer à diriger la paroisse d'ARRAYE-HAN-AJONCOURT jusqu'au retour à la France de sa province annexée. C'est en remerciement que le Maire, M. PLOUSSARD, fit don à la commune d'ARRAYE d'un terrain destiné à inhumer les défunts des deux villages.



Départements lorrains avant 1871, figurés par les différentes couleurs. En noir, le tracé des limites actuelles de départements

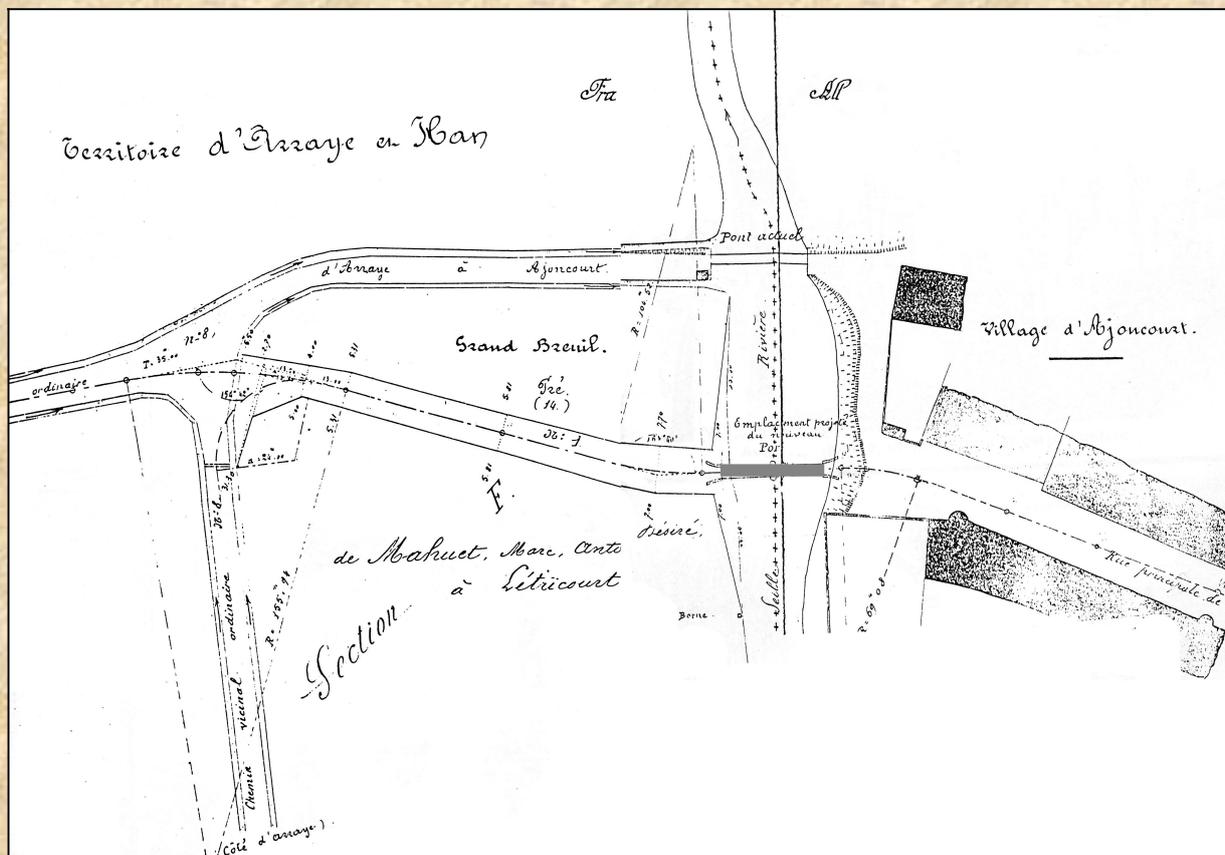
Entre deux guerre

(J.CREPIEUX) Le XXème siècle, le mien, commence avec l'Exposition Universelle de Paris en 1900. Gageons que peu d'Arrayens sont allés la découvrir. La séparation de l'Eglise et de l'État, avec les lois du "P'tit Père Combe" laissera, quant à elle, des traces profondes dans cette région de France profondément et traditionnellement attachée aux valeurs fondamentales du catholicisme. En ce début de siècle, le prêtre est très certainement le personnage le plus important dans la Commune. Ne détient-il pas l'instruction, la culture ? Il faudra attendre près de 50 ans pour que se mette en place la fameuse trilogie communale : Maire - Instituteur - Curé.

Mais cet avant-guerre verra apparaître aussi les premières grandes réalisations techniques qui vont remodeler petit à petit la configuration humaine et sociale des communes rurales, qui vont aussi amener les responsables locaux à lancer les premiers grands emprunts (et par conséquent engager leurs communes sur de longues décennies au travers des annuités à rembourser). Ces dernières années de paix verront le conseil municipal d'ARRAYE accepter le téléphone, l'électrification du village... mais il faudra attendre 15 ans, en 1924, pour que la lumière soit.

1878 : achat d'une pompe à feu pour les communes d'ARRAYE et d'AJONCOURT

Le 10 août 1887 : Le nouveau pont international d'AJONCOURT, projeté depuis 1883 est terminé : il sera payé moitié par l'Allemagne, moitié par la France.



Tracé du nouveau pont international d'Ajoncourt (1883-1887)

Le 13 novembre 1892 : Le Conseil Municipal vote un crédit de 350 Fr pour solde des frais d'installation des appareils et de la dépense de premier établissement de la ligne téléphonique reliant le bureau à créer à ARRAYE au bureau téléphonique de LEYR

1893 : Les décisions de la Commission Départementale concernant, par exemple, le déclassement d'un chemin communal, seront désormais affichées en Mairie mais aussi...à la porte de l'Eglise.

1896 : Construction d'un aqueduc et de caniveaux pavés dans la traversée d'ARRAYE.



Rue du château

Le 12 janvier 1896 : Le conseil décide que la distribution des dépêches à ARRAYE ET HAN sera gratuite, le piéton chargé de les porter sera payé par la commune.

Le 11 octobre 1900 : le Conseil Municipal demande que la commune soit comprise dans le réseau téléphonique départemental à créer et fait observer qu'elle possède déjà un bureau téléphonique.

Le 8 décembre 1902 : Le Directeur départemental des Postes et Télégraphes écrit au Maire que la salle de la Mairie d'ARRAYE où se trouve installé un poste téléphonique militaire, semble pouvoir être utilisée pour le service téléphonique public sans qu'il y ait lieu de faire la dépense d'une cabine. Le Maire, le 23 décembre, répond que si aucune nouvelle dépense ne doit incomber à la commune, il autorisera le public à pénétrer dans la salle de la Mairie, mais conditionnellement se réservant de retirer cette autorisation s'il y voit le moindre inconvénient, car il estime qu'il n'est pas prudent de laisser pénétrer le public dans la salle de la Mairie, où sont déposées les archives dont il est responsable.



Monument CARNOT

1894 : Le Conseil vote 20 Fr pour l'Institut Sérothérapique de NANCY et 10 Fr pour le monument Carnot à NANCY.

Jun 1900 : Contamination d'un puits par du sang et des matières liquides provenant d'une boucherie installée près de la demeure du Comte de MAHUET.

1902 : Le Conseil vote 10 francs pour les sinistrés de St-Pierre en Martinique

1906 : La commune décide de reconstruire un bâtiment pour y loger la pompe à incendie et les malheureux passagers (les décédés accidentellement sur le territoire communal).

1907 : Achat de 10 pantalons de treillis pour équiper la compagnie de sapeurs-pompiers locale (ils n'auront leurs casques qu'en 1921... au moment où la pompe à feu deviendra « pompe à incendie»).

1908 : Le 29 octobre, le Conseil donne un avis favorable pour l'installation d'une ligne fournissant l'énergie électrique. C'est Mr PIGNOLET qui sera propriétaire de la station électrique d'ARRAYE. Il devra " à titre gratuit fournir 7 lampes de 16 bougies de la tombée de la nuit jusqu'à 10 heures du soir et de 5 heures du matin au lever du jour.»



L'ancienne église et tour du château

1913 (le 5 octobre) : Les lois du 17 juin et du 30 juillet 1913 concernant l'assistance communale aux femmes en couches seront appliquées à ARRAYE et HAN : 0,50 F par jour (1 Franc si la mère allaite son enfant) avant et après l'accouchement (8 semaines après au maximum).

1914 (le 1er mars) : La commission communale d'assistance médicale gratuite (le CACAS de nos jours) recense 23 adultes et 17 enfants assistés dans la commune.

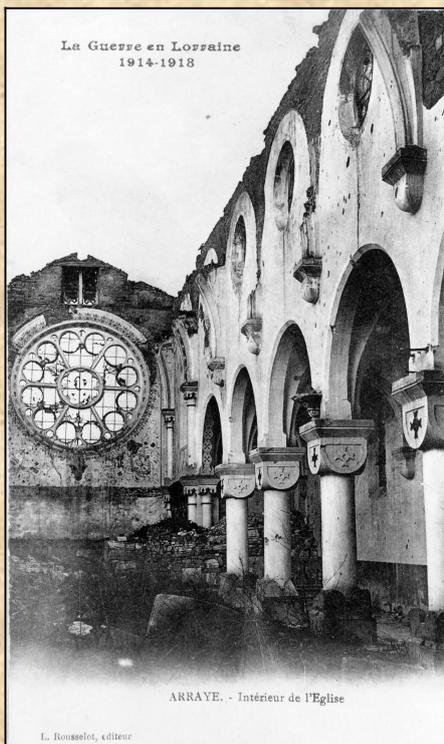
Avant la guerre de 1914, la dernière réunion du conseil a lieu en mai 1914 : le registre des délibérations est arrêté à cette date. Les réunions reprendront après le conflit en 1919.

La guerre 1914-1918

Le village pendant ces quatre années eut beaucoup à souffrir des bombardements. Au début de la Guerre, il fut occupé pendant peu de temps par les troupes allemandes. On raconte même que, quelques jours avant la déclaration de guerre, des uhlands (cavaliers allemands) franchirent la Seille au gué de Seaux sous MANHOUE et firent irruption dans le hameau de HAN pour s'en retourner aussitôt.



Rue froide



L'intérieur de l'Eglise

A ARRAYE, des otages furent emmenés d'abord à CHATEAU-SALINS : le Maire, ROUSSELOT, le Curé : LAMBERT, FLORENTIN, LEOPOLD. Après quelques mois de captivité, ils furent mis en liberté. Lors du repli des Allemands, le 5 novembre 1914, ces derniers aperçurent près du cimetière Mlle Marie MESSIN, alors âgée de 21 ans qui donnait des soins à deux soldats français légèrement blessés. Elle reçut trois balles dans la poitrine et expira une heure plus tard. Elle n'avait pas quitté son pays natal assurant avec dévouement le service du courrier postal. Puis le front se stabilisa sur les hauteurs du Grand Couronné ainsi que le long de la Seille, les tranchées des deux combattants se trouvaient sur les rives de cette rivière à quelques centaines de mètres. Un énorme blockhaus de commandement se trouvait au centre du village, face au chemin de la Saucelle. Dans le verger du château des abris bétonnés étaient installés,

ainsi qu'un bastion avec deux pièces d'artillerie.

Quelques habitants demeurèrent à ARRAYE pendant cette guerre. Plusieurs furent tués dans les champs où courageusement ils travaillaient ce fut le cas de Nicolas HASER et de Catherine SCHMITT. Le Maire, Monsieur ROUSSELOT Joseph fut atteint par un éclat d'obus lors d'un bombardement, sur le seuil de l'escalier de sa cave, au moment où il cherchait à se mettre à l'abri. Transporté à NANCY, il mourut quelques jours plus tard, victime de son devoir, ce que rappela, lors de son enterrement, Mr MIRMAN, Préfet de Meurthe-et-Moselle. Mr ROUSSELOT fut promu, à titre posthume, chevalier de la Légion d'Honneur avec la mention "A bien mérité du pays au cœur de la Guerre pendant l'occupation ennemie".



L'Eglise dévastée



Le camouflage de la route de Jeandelaincourt

Commune d'ARRAYE et HAN

Morts pour la France

GUERRE 1914-1918

APPARU Alphonse

APPARU Charles

BALLIN Léon

BEUGNET Léon

BEUGNET Paul

BRICE Ermas

DAINCHE Eugène

DITTE Camille

FOURCHE Léon

FLORENTIN Joseph

FLORENTIN Adrien

GODFROY Ernest

GODFROY Marcel

TITRY Emile

GROSSE Paul

GROSSE Antoine

GOGUILLOT Victor

LANGLEST René

PERRIN Paul

PERRIN Eugène

PERRIN Auguste

MARCHAL Camille

MESSIN Eugène

RIVIERE Alexandre

ROUSSELOT Albert

THOMAS Léon

THIRIET Auguste

Victimes civiles

HASER Nicole

MESSIN Marie

SCHMITT Catherine

ROUSSELOT Joseph
(Maire d'Arraye)

GUERRE 1939-1945

BRICE Eugène

GOGUILLOT Albert

GOULON Georges

MESSIN Joseph

Victimes civiles

CHAMPIGNEUL Eugène

GUERRE D'INDOCHINE

GILLON Eugène

La guerre 1939-1945

(J.CREPIEUX, article écrit selon les renseignements fournis par Mme Pauline MUNIER, d'ARRAYE)

Il semblerait que la seconde guerre mondiale, du moins jusqu'à la Libération, n'ait pas provoqué autant de dommages que le conflit de 14/18. En 39/40, le village accueille au repos les artilleurs des 8° et 309° régiments d'artillerie en poste sur la frontière sarroise. Pas de combats en 1940, pas de garnison allemande, quelques passages de troupes. La frontière, au pont d'AJONCOURT (redevenu " ANALDSHOFEN") est rétablie.

Des prisonniers, des réquisitions, des restrictions certes, mais le village a certainement moins souffert que les bourgs ou les villes de la zone occupée. Du reste, comme on le verra à l'analyse des registres du Conseil Municipal de ces années-là, peu de traces du conflit apparaissent à la lecture des délibérations. La déclaration de guerre de mai 1940 n'y est même pas évoquée (C.M. des 25.6.1940 et 24.11.1940).

1944 : Après une reconnaissance américaine début septembre : au cours de laquelle Eugène CHAMPIGNEUL, propriétaire de la ferme de la Chatelle(12) est abattu en regardant évoluer les chars américains par le larmier de sa cave, les G.I. repartent sur MOIVRONS.



La maison MARCHAL

Le premier dimanche d'Octobre 44, les Allemands décident d'évacuer les habitants sur MORHANGE, en Lorraine annexée Henri MUNIER et Hubert LAMM, deux jeunes d'ARRAYE, franchissent les lignes afin d'avertir les Américains et leur demander d'attaquer. L'attaque débute aussitôt par un bombardement d'artillerie sur le village, puis, pendant que les Allemands sursoient à leur décision, les combats éclatent à la sortie du village, du côté d'ARMAUCOURT. C'est la 3ème Armée du Général PATTON qui mène la danse L'intendance ne suivant pas, les G.I. sont bloqués près de 3 semaines devant ARRAYE. Résultats : 1 blessé sérieux (Adrien MARCHAL), 3 semaines de réclusion dans les caves pour les habitants, le clocher de l'église abattu par un obus et surtout le temps pour les nazis d'incendier le tiers de l'agglomération (dont la Mairie - Ecole) à coups de grenades incendiaires.



La mairie et l'école incendiées

Les Allemands partis, la quasi-totalité des Arrayens est alors évacuée fin octobre sur BOUXIERES-AUXDAMES .Détail curieux Maurice MUNIER (époux de Pauline), engagé dans les Forces Françaises Libres en Afrique du Nord apprend la libération de son village sur... Radio-Oran !

30.03.1941 : Le conseil municipal par suite de l'état de guerre annule les recettes de la Fête paroissiale (200 Fr) et celles du droit de chasse sur le territoire communal (650 Fr).



Maison
PETITJEAN



Maison MALGRAS

25.10.1941 : Le conseil informe la population que les autobus (sur Nancy) fonctionneront 3 fois par semaine au lieu de 14 fois. En conséquence, les voyageurs ne sont pas assurés de pouvoir rentrer faute de places.

20.09.1942 : Le Maire et le conseil remercient Mlle GOUTHIERE, Institutrice, pour avoir organisé des séances récréatives destinées à venir en aide au Colis du Prisonnier.

22.02.1943 : Le Conseil Municipal d'ARRAYE résiste à la pression administrative : Le Conseil considérant d'une part que si l'impôt-métal a pour objet ainsi que l'attestent les nombreux documents publiés à ce sujet, la collecte des métaux au profit de l'industrie nationale et non celle de l'argent, considérant, d'autre part, que le village entièrement dévasté pendant la guerre de 1914-1913 a été reconstruit sans que les habitants aient pu, dans la généralité des cas, sauver leur mobilier, attendu qu'à leur retour ces mêmes habitants n'ont rapporté qu'un mobilier strictement utilitaire et, en tous cas, ne possédaient plus ces fonds de maison d'autrefois comportant de multiples objets en cuivre ou métaux non ferreux en état de servir ou non... Emet le vœu que l'impôt soit réduit dans une notable proportion pour ceux qui ont eu leurs maisons ravagées pendant la précédente guerre, l'impôt tel qu'il est ne constituant dans ces conditions qu'une pénalité fiscale ou, ce qui est pis encore, un prétexte à de louches marchandages pour se procurer le métal convoité.

05.05.1944 : Le Maire informe le conseil de l'arrivée prochaine de réfugiés de FROUARD. Il demande à tous de se montrer charitables et compréhensifs pour ces malheureux en particulier pour le ravitaillement (en fait les réfugiés ne rejoindront jamais ARRAYE).

1944 : Pas de combat à l'intérieur du village et pourtant un drame endeuilla l'armée américaine. Peu de temps après le départ des Allemands, un camion G.I. se dirigeant vers Ajoncourt sauta sur une mine : 28 morts, aucun survivant.

29.03.1951 : La Commune obtient la Croix de Guerre 1939-1945.

24.04.1959 : On décide d'utiliser le reliquat des dommages de guerre à l'achat... d'un corbillard et d'une table pour déposer le plan cadastral.



Epicerie GROSSE

Les temps modernes

(Julien CREPIEUX) Après les épreuves subies lors des deux grands conflits mondiaux le monde, du moins notre monde proche, semble s'établir dans la paix Certes, des guerres éclatent encore mais elles ont lieu bien loin de nous : en Corée, en Indochine française puis au Vietnam, en Algérie enfin de l'autre côté de la mer. Le village a reconstruit ses habitations détruites, les tracteurs ont désormais remplacé les chevaux, la polyculture perdure mais chaque agriculteur commence à se spécialiser, à introduire de nouveaux produits (le colza, le maïs, la betterave sucrière, les petits pois ...) ; la couleur des bovins change : la Pie Noire de l'Est voisine avec la Charolaise, avec la Limousine. Les exploitations s'agrandissent ; un premier remembrement a eu lieu en 1947, un second sera nécessaire en 1990. Le paysage rural change d'aspect, le village aussi : les tas de fumier ont définitivement disparu, les troupeaux traversant la commune vont en faire de même, les rues s'embellissent et retentissent dorénavant du bruit des diesels.

C'est l'époque, surtout, où le village s'ouvre à la ville liaisons directes et facilitées, accroissement spectaculaire du parc automobile, déplacement des individus et des emplois (vers Nancy, vers les Aciéries de Pompey ou la Tuilerie de Jeandelaincourt). Petit à petit la composition démographique d'ARRAYE ET HAN se modifie : certes, les vieilles familles demeurent mais de nouveaux noms apparaissent sur les listes électorales, ceux des fonctionnaires, des employés venus s'installer ici dans ce petit coin de Seille proche de la ville et propice à la pêche, à la chasse, à la découverte de la nature. Par voie de conséquence, les élus responsables changent, eux aussi. Alors qu'avant la guerre de 39-45, le conseil municipal était composé de 90 % d'agriculteurs, en 1992, ils ne sont plus que... 20%. Les délibérations des conseillers traiteront désormais davantage de l'embellissement du village et du bien-être de ses habitants que de l'entretien des chemins de terre. Évolution inexorable et irréversible.

Ce dernier quart de siècle restera marqué, à ARRAYE et HAN, par les grandes manifestations du Foyer Rural, manifestations qui ont drainé sur l'agglomération des milliers de visiteurs. Les nombreuses et variées activités proposées par cette association, la traditionnelle Fête des Moissons du 15 Août, le dynamisme de la commune enfin ont contribué à faire de notre cité un des villages-phares du canton.

5 août 1951 : création du Syndicat d'assainissement de la Seille (curage de la rivière). La commune, avec ses six kilomètres de rives, y adhère d'emblée.

20 mars 1956 : suppression du lavoir communal. La commune installera des bornes-fontaines.

10 décembre 1959 : la taxe sur les chiens est maintenue :

Chiens de chasse et d'agrément.....	1,50 Fr
Chiens de garde et de troupeau.....	0,30 Fr

9 juillet 1967 : Étudié dès 1964, le devis d'installation d'un réseau d'égouts s'élève à 240 000 Francs (114 000 Fr empruntés par la commune au Crédit Agricole sur 15 ans). Le travail sera effectué par l'entreprise CHERY de CHENICOURT.

4 février 1969 : On pense mettre des bordures de trottoirs.

26 avril 1970 : Le Conseil Municipal considérant l'état déplorable de la RN 413 sur le parcours ARRAYE-NANCY et les plaintes de plus en plus nombreuses et vives des habitants de la commune qui doivent l'emprunter deux fois par jour pour se rendre à leur travail,

considérant que cette situation dure déjà depuis plus de cinq mois et qu'aucune intervention sérieuse ne semble avoir été prise pour y remédier, le délabrement ne fait que s'aggraver et devient un réel danger pour les usagers, décide de remettre sa démission collective si l'assurance ne lui est pas donnée que des travaux vont être entrepris dans l'immédiat pour permettre son utilisation normale. Le Maire demande une audience au Préfet.

NDLR : cette menace de démissions à la chaîne de toutes les communes desservies par la RN 413 a été prise très au sérieux par les autorités départementales puisque très rapidement les rouleaux compresseurs sont entrés en action.

6 avril 1971 : Projet de ramassage des ordures ménagères par une société spécialisée et, par voie de conséquence, suppression de la décharge communale de la route de Jeandelaincourt.

15 juillet 1972 : Création de l'A.C.C.A. (Association Communale de Chasse Agréée). Par suite de la contestation d'un propriétaire terrien de HAN, cette association ne sera reconnue en préfecture que le 16 décembre ...1978.

16 septembre 1972 : Pour encourager les habitants à fleurir leur maison, le Conseil décide d'attribuer un prix à chaque famille qui aura le mieux fleuri la sienne au cours de l'année : 198 Francs à partager entre les 10 premiers.

21 décembre 1972 : Surtout pour faciliter la distribution du courrier, le Conseil décide de donner des noms aux voies communales et de numérotter les maisons. Il ne sera pas donné de nom de personnalité. Pour permettre un guidage plus facile, ce sera :

- | | |
|---------------------|---------------------|
| 1/ Rue de Lunéville | 2/ Rue de la Mairie |
| 3/ Rue du Château | 4/ Rue de l'Église |

16 août 1975 : Dissolution du corps local des sapeurs pompiers (trop peu de moyens). Le service sera désormais assuré par la compagnie de NOMENY en premiers secours.

24 juin 1976 : Face à la terrible sécheresse de cette année-là, la commune envisage de remettre en activité les deux puits communaux.

27 novembre 1976 : Installation de la cabine téléphonique publique.

1979 : Création d'un Bulletin Municipal annuel.

15 février 1979 : Le projet de transformation du préau couvert de l'école en salle polyvalente s'élève à 179 442 francs. Le même jour, un nouveau syndicat est créé : celui du ramassage des ordures ménagères.

8 août 1980 : Une cabine téléphonique publique est à son tour posée à HAN-SUR-SEILLE : elle sera bientôt retirée par les PTT pour utilisation trop faible.

13 février 1981 : Le Conseil Municipal considérant qu'une officine installée à LEYR se situerait au cœur d'un secteur totalisant plus de 2 500 habitants, que la décision ministérielle de Janvier 1981 annulant l'autorisation préfectorale du 10.8.1980 a été prise sans consultation des élus locaux et des populations intéressées, qu'en fait, cette décision est contradictoire avec les objectifs du Gouvernement : économie de carburant, amélioration du cadre de vie et de l'environnement en milieu rural. Ne peut accepter qu'il y ait un droit à la santé amoindri pour

les habitants des campagnes. Approuve l'action menée par le Conseil Municipal de LEYR et des communes environnantes et s'y associe pleinement. Pense que l'intérêt des populations concernées prime sur les considérations purement commerciales évoquées par certains pharmaciens et demande l'ouverture immédiate d'une officine de pharmacie à LEYR.

NDLR : Là encore, la pression des conseils municipaux a été si forte que le pouvoir central a reculé et que la Pharmacie GRAVOULET a très vite pu ouvrir ses portes à LEYR !

23 mai 1981 : La commune décide de planter des arbres d'ornement (cerisiers-fleur en particulier) le long de ses rues pour une somme de 75 000 Francs.

26 septembre 1981 : Mr TRESSENS, Sous Préfet, inaugure officiellement la nouvelle salle polyvalente créée suite à la transformation de l'ancien préau scolaire en présence du député, Mr TONDON, du Directeur Départemental Jeunesse et Sports, Mr BRUGNON et de Monsieur Charles HERNO, Maire et Fondateur du Foyer Rural. Une foule nombreuse assiste à l'événement.

11 Juin 1982 : Le Conseil Municipal approuve le texte de la motion adressée à Monsieur le Président de la République suite à la réunion du 17 mai 1982 à POMPEY des élus locaux. Il attire l'attention des pouvoirs publics sur l'extrême gravité que présenterait pour le village la fermeture de la Société Nationale des Aciéries de Pompey (SNAP) qui porterait le taux des chômeurs à 25% de la population active.

NDLR : Cette fois-ci, malheureusement, la motion ne servira à rien et les Aciéries fermeront définitivement leurs portes peu de temps après (elles sont de nos jours totalement rasées). La population n'entendra plus passer "l'autobus des ouvriers" matin et soir ...

8 mars 1983 : Madame Elisabeth ASTIER est nommée second adjoint et s'occupera plus spécifiquement des problèmes de HAN puisqu'elle y réside.

12 Janvier 1988 : La Mairie se dote d'une photocopieuse.

3 septembre 1990 : Le Conseil décide l'aménagement d'une aire de repos automobile le long de la route départementale 70 au carrefour de la Nationale 913.

15 mars 1991 : Adhésion de la commune d'ARRAYE ET HAN à l'E.P.C.I (Établissement Public de Coopération Intercommunale) de Seille et Mauchère.

26 août 1991 : Afin de participer utilement à la campagne nationale de recyclage des déchets, la Commune achète un conteneur à verres vides.

AU CŒUR D'ARRAYE



1/ Le village

Le village est la forme première de la société. Les hommes se groupent sur certains points pour cultiver la terre, leur réunion crée des intérêts communs, les biens dont ils recueillent collectivement les fruits portent le nom de " Communaux " et la masse des habitants de chaque village est-elle désignée jusqu'à la fin du XVIII^e siècle sous le nom de communauté.

Si les paysages de France sont d'une délicatesse remarquable, les villages par contre ne sont pas toujours en harmonie avec le cadre qui les entoure. Ils sont souvent monotones, sans aucun cachet d'élégance. C'est un amas de pierres et de toitures. C'est d'ailleurs compréhensible pour ces raisons : ils sont destinés à loger des habitants, leurs animaux, leurs outils, leurs récoltes mais il n'est pas douteux qu'une amélioration des conditions esthétiques de nos villages aurait une influence heureuse sur l'attachement de leurs habitants à la profession de leurs pères.

L'exode rural ne date pas d'hier. Il a toujours existé; avant 1914, on lui reprochait de priver la campagne de la main d'œuvre indispensable et d'augmenter ainsi la cherté de la vie. Au lendemain de la Grande Guerre on le jugeait utile à cause du développement de l'industrie, c'est-à-dire du machinisme agricole qui libérait de nombreux ouvriers et du développement de l'industrie qui exigeait des bras supplémentaires à l'usine. Maintenant on reconnaît qu'il est nuisible, inquiétant même. On dit avec raison que, sans lui, les maisons inhabitées seraient moins nombreuses dans les villages les friches moins étendues dans les campagnes, la crise des petits logements moins aiguë dans les villes, le chômage moins désastreux dans les centres industriels.

L'embellissement du village, le développement de l'hygiène, l'augmentation du bien-être, le perfectionnement de l'agriculture doivent arrêter l'exode rural. Le caractère d'un village varie selon les provinces. Il résulte de la nature des matériaux de construction que fournit le pays, des conditions du climat, des mœurs des populations, des usages. Ces conditions forment le village type d'une région. Sur la Seille, pays de propriétés morcelées, le village est construit au bord de larges routes, les maisons serrées les unes contre les autres, tout en profondeur, s'édifiant sur d'étroites parcelles de terrain. Le rez-de-chaussée, quelquefois l'étage qui le surmonte, ne sont pas trop spacieux pour loger les familles. Un long couloir conduit à une cour petite, souvent ouverte, où l'on ne peut guère abriter que les menus instruments aratoires. Des étables occupent la partie la plus reculée de la maison. Les voitures très souvent, le fumier (12a) demeurent sur la route.



L'église s'élevait au milieu des demeures. Son clocher était pour ainsi dire le beffroi de la communauté ; sa cloche tintait dans toutes les circonstances de la vie religieuse, publique et privée. Le Lorrain est très attaché à son petit pays, à ses usages ; il ne voudrait pas construire

autrement. L'aspect actuel d'ARRAYE est le même qu'autrefois. Avant sa reconstruction

partielle, quelques maisons avaient des portes cintrées, la plus ancienne était, dit-on, habitée par François THIRIET, un des anciens fermiers, elle se trouvait à l'emplacement actuel de la porte dépendant du château, elle fut incendiée au commencement du XIX^e siècle. La maison de Mr Eugène MOUGENOT portait gravée sur le cintre de la porte la date de 1689.

La tuilerie d'ARRAYE

Quelques pans de murs en subsistent encore sur la Nationale 913 peu après avoir quitté la route de la Louvière à droite dans un grand parc.

1580 : On fait des réparations à la Tuilerie d'ARRAYE.

1584 : Elle est louée vingt-six francs, pour six ans, à GRANJEAN.

1599 : Louée à Jean et à Barthélémy RAOUL pour 64 francs chacun, Barthélémy étant encore tuilier en 1620.

1621 : François BERNARD est tuilier ; en 1628, elle lui est louée moyennant 110 francs et 3000 tuiles.

1629 : Louée à Jean VARIN pour 110 francs et 3000 tuiles.

1680 : 1er mai - le sergent de la seigneurie d'ARRAYE fait placarder de la part du marquis de LAMBERTYS un avis par lequel il est défendu à tout bourgeois ou autre de prendre des tuiles, à la tuilerie, même de pénétrer dans la maison pour y faire feu de même dans les bois .

1680 : 2 septembre - Le 2 septembre 1680 comparaît par devant Joseph GATCHAUX, tabellion(13) demeurant à ARREE, Pierre MATHIS, agent pour le marquis de LAMBERTYS lequel reconnaît avoir laissé à titre de bail pour 4 ans la tuilerie avec ses dépendances et 5 journaux(14) de bois ,moyennant 200 Francs barrois(15) à Pierre CLEMENT, tuilier, demeurant à LANFROICOURT .

Le 15 octobre suivant, Pierre CLEMENT cède la moitié de la ferme de la tuilerie à François DUBOIS, ci-devant tuilier à la tuilerie d'ARRAYE moyennant la moitié du canon(16) soit 100 francs.

1695 : DIDIER est tuilier.

1708 : 5 novembre - François Arnoué NICOLAS, tabellion à JALLAUCOURT, en qualité de procureur d'office de la seigneurie d'ARRAYE expose aux Maire et Gens de Justice d'ARRAYE que sur un terrain qui dépend de la tuilerie et où on prend la terre pour faire les tuiles, Christophe DROUIN, laboureur a eu la témérité d'y ensemer sur une partie des navettes(17), par suite, il demande que Christophe DROUIN soit assigné. Ce dernier reconnaît que cette pièce de terre appartient à la seigneurie et paye les dépens.

1725 : 19 avril - Joseph LENDANCOURT, tuilier et charpentier à LANFROICOURT, choisi

amiablement par Henri HURGUET, amodiateur(18) de la seigneurie d'ARRAYE, Christophe BARDOT son successeur, Didier JUILLIER, tuilier entrant et Nicolas PLEUR, tuilier portant, procèdent à la visite et reconnaissance des bâtiments et dépendances de la tuilerie. Suit l'état des lieux.

1789 : "AVIS : on fait savoir que jeudi 9 juillet 1789, neuf heures du matin, sur la place publique d'ARRAYE, il sera procédé à la vente des meubles, effets, appartenant à Jean-Joseph NOEL, tuilier au même lieu et à sa femme, consistants en meubles meublants, vaches, tuiles et chaux dont le détail serait trop long ."

Le 4 juillet, à la requête de M. de LADOUBART, seigneur d'ARRAYE, Jean BUREAU, huissier à NANCY certifie qu'il a placardé 40 feuilles pareilles à la présente aux portes des paroisses et aux endroits les plus apparents d'ARRAYE, CHAMBILLE, ARMAUCOURT, LANFROICOURT, AMANCE, MOULINS, ECUELLE, LEYR, BOUXIERES-AUX-CHENES, VILLERS-LES-MOIVRONS, LAY-SAINT-CHRISTOPHE.

An XI : Nicolas NOEL est tuilier.

1818 : Louée 750 francs à COLLET.

1822 : Louée 700 francs au même.

Les écarts

La commune a presque toujours possédé trois écarts très éloignés les uns des autres.

HAN

Le hameau de HAN à 3 kms de la Mairie, écart dont nous parlons plus loin et pour lequel nous disposons d'archives importantes et intéressantes. Tout au plus pouvons-nous ajouter quelques informations historiques.

HAN fut désigné, au cours de son histoire, sous le nom de village voire de ville. C'est ainsi qu'en 1354, André de SAIRIN est acquitté par VAUTRIN, prévôt de BLAMONT pour les dommages qu'il a causés en la ville de HAN-sur SEILLE (LEPAGE, op. cité 1843). Brûlé par les Suédois au XVII^e siècle, HAN était, en effet, un village important dont les premières constructions commençaient à la Pierre-à-Han, à mi-chemin d'ARRAYE (de nos jours la Haie Saint-Etienne). De nombreux ossements, armes, monnaies, des tuiles, des fondations ont été découvertes au XIX^e siècle sur le territoire du hameau ; une dent d'animal antédiluvien a même été mise à jour (toujours LEPAGE, op. Cité). Au Pré-Soldat, enfin, aux confins des Tombons, en 1830, des ouvriers exhumèrent les traces (squelettes, casques, armes de toutes sortes, mors de brides de chevaux...) d'une grande bataille de la guerre de Trente Ans.

En 1836, HAN comportait 20 feux et 80 individus selon E. GROSSE.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, HAN a appartenu à plusieurs seigneurs dont M. MATHIEU, oncle de l'agronome MATHIEU de DOMBASLE. C'est également au XVII^e siècle que la guerre et la peste décimèrent le village qui demeura absolument désert durant plusieurs décennies. La terre seigneuriale a été par la suite vendue... au détail, en 1812, sous l'Empire.



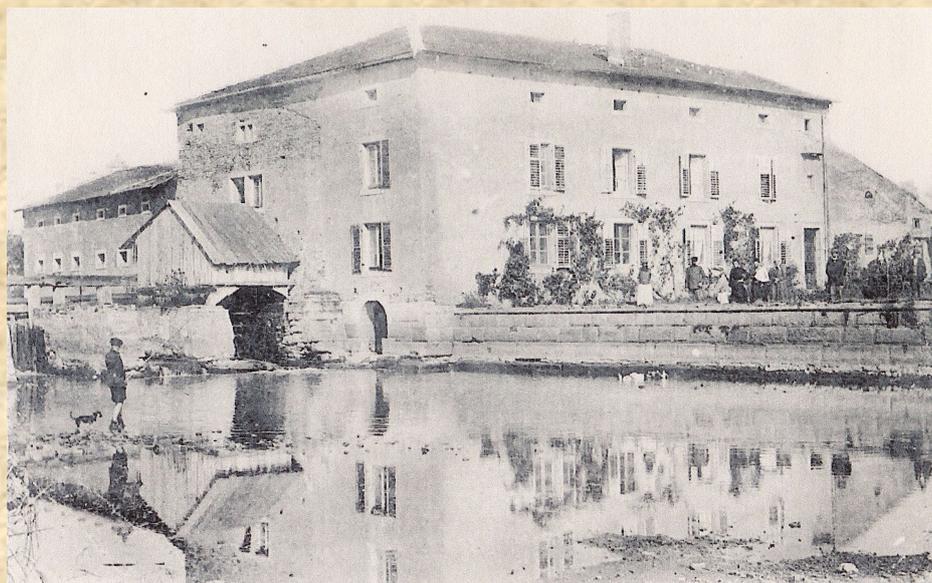
Le hameau de HAN

Chambille

A 2 kilomètres d'ARRAYE, en direction d'ARMAUCOURT pour qui nous n'avons malheureusement que très peu d'archives. On sait toutefois que Chambille fut échangé en 1282 par le sieur JACQUEMIN de NANCY contre, entre autres, 20 jours de terres situés sur le ban de Villers à l'Abbaye de Clairlieu. J. de MAHUET nous apprend par ailleurs dans une communication à la Revue Lorraine Populaire n° 25 de décembre 1978 intitulée " Prix de la possession de la seigneurie d'ARRAYE qu'à l'époque en 1773, Chambille était un hameau constitué par ce qui subsistait d'un village détruit pendant la guerre de 30 Ans. Maisons et terres de Chambille formaient une seigneurie qui, depuis plusieurs années, appartenait au seigneur d'ARRAYE et de CHAMBILLE.

Une église dédiée à Saint-Laurent dont il ne restait déjà plus rien en 1773 était desservie par un vicaire de la paroisse d'ARRAYE. La terre de Chambille appartenait alors à Louis Joseph de la DOUBART de COUPE, écuyer, seigneur de Sénéscal, Arraye, Chambille et autres lieux, ancien officier pour le service de France (LEPAGE, 1853).

En 1836, Chambille possède un moulin sur le Seille (l'actuel moulin de Chambille en allant vers HAN) ainsi qu'une ferme occupée par 6 habitants (comme au moulin). Il y a en outre un four à chaux, une tuilerie modeste et un autre moulin à grains plus petit (E. GROSSE, habitant d'ARRAYE). Des recherches plus récentes font état d'une sucrerie ainsi que d'une ferme détruite en 1914 qui appartenait au Comte de MAHUET. De nos jours, l'écart de Chambille est composé de 4 habitations et de 8 personnes. Electrifié, il possède depuis peu l'eau courante.

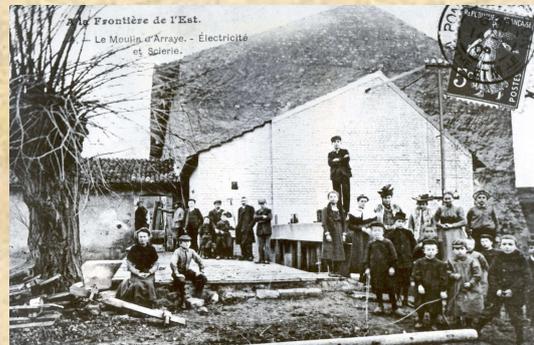


Le moulin de CHAMBILLE avant 1914

Le moulin d'ARRAYE (LACTAVIT)

Lui aussi à 2 kms d'ARRAYE mais en allant sur NOMENY le long de la RD 913. Connue sous le nom de moulin d'ARRAYE, sur la Seille (cf. recherches M.GALBE, fin d'ouvrage) il est entièrement rénové depuis peu possède une certaine histoire. Il a failli devenir, vers les années 60, le siège de l'usine d'équarrissage municipal de NANCY qui devait déménager de TOMBLAINE. L'opposition des conseils municipaux d'ARRAYE et HAN et d'AJONCOURT de l'époque a fait échouer le projet.

Je n'ai trouvé aucun document écrit sur le Moulin d'ARRAYE. Les seuls renseignements que je possède proviennent des "anciens" du village qui ont bien connu la Lactavit juste après la guerre de 1914. C'était alors une scierie alimentée par une turbine et un réglément (bras de la Seille détourné).



Le moulin d'ARRAYE avant 1914

Entre les deux guerres, cette scierie est devenue, sous le nom de LACTAVIT (du latin "lactare", nourrir de lait), une installation industrielle fabriquant les yoghourts Hollandia à longue conservation, du lait maternisé et du babeurre des Bonnes Mères, du Cacao Derby Lacté, etc... . Les bons d'émission de 10 800 actions de 100 Francs en 1929 détaillent les installations de la belle propriété industrielle, appartenant à la Société des Établissements TRIBOUT et Cie :

- Belle centrale hydraulique de 55 CV avec turbine, alternateurs,, canal, chute d'eau, barrages, vannages, etc...
- Scierie importante
- Atelier de mécanique
- Dépendances, chantiers sillonnés de voies Decauville, matériel important, réseaux électriques, réservoirs, sources, canalisations
- Maison de directeur, téléphone...

La Société dans ses buts économiques souhaitait approvisionner en "bons produits laitiers, sains et propres non seulement les consommateurs de Nancy et de la région mais également ceux des villes d'eaux des Vosges et de l'Alsace ". Cette société, enfin, dépendait de la Société Générale Laitière de BRUXELLES-LAEKEN, dont le siège social était en Belgique.

La belle propriété industrielle fit faillite peu avant le déclenchement des hostilités en 1938 et fut occupée par un petit élevage de porcs avant d'être reprise, alors qu'elle tombait en ruines, par M. CHARUET, voici quelques années. Elle est en cours de rénovation.

LACTAVIT

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LAITERIE ET DE PRODUITS LACTÉS
HOLLANDIA FRANÇAISE

Licences exclusives pour la France des : Yoghourt Hollandia de parfaite conservation, Yoghourt spécial à consommer frais, Lait Maternisé et Babeurre des Bonnes Mères, Cacao Derby Lacté, etc.,

DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE LAITIÈRE DE BRUXELLES-LAEKEN

Société anonyme en formation

au capital de 1.500.000 francs, divisé en 15.000 actions de 100 francs nominatives, dont 4.200 actions d'apport et 10.800 actions restant à souscrire en numéraire.

SIÈGE SOCIAL : NANCY, 40, RUE GAMBETTA

Emission de 10.800 actions de 100 Francs

Portant jouissance du jour de la constitution de la Société

Souscriptions. — Les actions de numéraire offertes au public, seront attribuées au fur et à mesure des demandes, jusqu'à concurrence du disponible.

Avantages réservés aux actionnaires. — Les fondateurs, s'inspirant non seulement des exemples fournis par la Société laitière Châlonnaise, et la Société générale Laitière de Bruxelles, mais aussi d'une mise au point minutieusement faite par eux de la question, après visite et étude de nombreuses installations laitières, françaises et étrangères, ont décidé d'attribuer annuellement à chaque action un carnet de coupons de ristournes, qui assurera au porteur des réductions de prix particulièrement intéressantes pour leurs propres achats, indépendamment du paiement de l'intérêt fixe statutaire et du partage des bénéfices annuels prévus.

Prix d'émission : 100 Francs

Payables 25 francs à la souscription et le surplus sur appels du Conseil d'Administration

Les versements de souscriptions pour compte de la Société en formation, pourront être effectués à la Banque RENAULD, à Nancy, ou à son agence de Paris, 7, rue Scribe ainsi que dans tous autres Etablissements financiers désignés à cet effet.

La notice exigée par la loi a été publiée au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 7 octobre 1929.

Bon d'émission d'actions de LACTAVIT

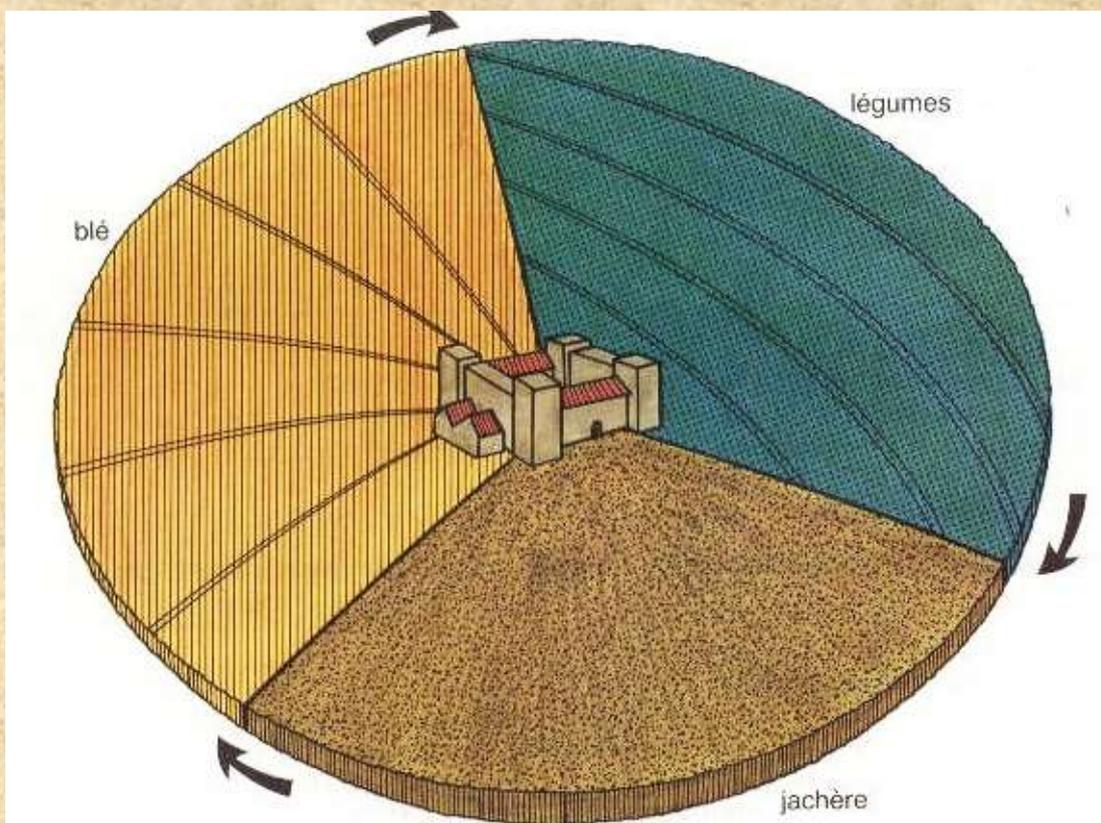
2/ Le paysage rural

L'assolement

La vallée de la Seille est une des régions agricoles les plus riches de la Lorraine.

La prédominance de l'habitat dispersé était de règle au début de notre ère. Comme l'attestent les multiples vestiges de villas gallo-romaines visibles dans notre région. Fondations, débris de poteries, sol noirâtre à certains endroits. La concentration des habitants dans de gros villages se poursuit dans le pays de la Seille jusqu'après la Guerre de Trente Ans comme en témoigne la disparition par exemple de CHAMBILLE et de DONCOURT. La création de villages, entraîne des modifications dans l'exploitation du sol ; une conséquence du partage de terres en une multitude de parcelles fut un assolement obligatoire.

Ce fut un assolement triennal : un tiers des terres arables fut réservé à la culture des blés, un tiers aux céréales secondaires, avoine, seigle, orge et un tiers resta, en jachère. Cette partie accueillit plus tard les cultures nouvelles : pommes de terre, colza, lentilles, pois, betteraves. L'assolement présentait des avantages lors de son adoption au Moyen-âge. Les travaux agricoles se répartissaient sur un plus long laps de temps et le même champ ne produisait jamais deux années de suite la même céréale car il y avait peu de fumier par suite de la faible importance de l'élevage. Il devint obligatoire, car il n'y avait pas suffisamment de chemins pour donner accès à chaque parcelle, le champ étant de dimensions restreintes, il eut été impossible de le cultiver sans causer du dommage aux récoltes voisines. Ainsi le finage⁽¹⁹⁾ de chaque localité se répartissait en trois saisons⁽²⁰⁾ ce qui atténuait les effets du morcellement.



Plus tard, l'assolement poussa encore au morcellement car il fallait que chaque cultivateur ait des terres en quantité sensiblement égale dans les trois saisons pour qu'il fit une récolte normale tous les ans.

Les héritages étaient littéralement dépecés. Le champ étant partagé dans le sens de la longueur, car nous sommes dans un pays de champs allongés au point qu'il est parfois réduit à quelques mètres de large. Le morcellement, déjà très poussé au XVIII^e siècle, s'accroît encore au XIX^e siècle.

La vaine pâture

L'assolement obligatoire, le morcellement de la propriété, l'étendue des terrains communaux conduisirent à la vaine pâture. La plupart des animaux domestiques étaient conduits en pâture les chevaux, les vaches, les moutons, les porcs, même les oies.



Fréquemment, les habitants avaient le droit de parcours⁽²¹⁾ sur les bans des villages voisins comme on le verra. La moisson terminée, les regains rentrés, le territoire était mis en vaine pâture. Chacun ayant le droit de faire paître son bétail où bon lui semblait. C'était l'époque où la plupart des bêtes à cornes du village étaient confiées à un pâtre qui les conduisait en troupeaux, chaque particulier le payait par tête de bétail. La cour souveraine s'occupa souvent de la vaine pâture. Le Procureur Général, le 19 mai 1665, lui fait remarquer qu'une grande partie des habitants des communautés fourragent⁽²²⁾ et emportent les fruits des jardins, font impunément pâturer leurs bestiaux dans les terres incultes qui sont environnées d'autres cultures et empouillés⁽²³⁾, comme aussi dans les vignes friches. Aussi la Cour fait défense à toutes les personnes sans distinction de qualité et de condition de fourrager les jardins, de faire pâturer leurs chevaux, bœufs, vaches, bourriques et autres bestiaux sur les terres incultes qui se trouvent dans les saisons empouillées.

Différents édits bouleversèrent l'économie rurale dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Par celui de 1767 sur les clôtures, on escomptait porter un coup mortel à la vaine pâture. Dans le pays de la Seille, il n'eut pas de graves répercussions car le morcellement de la propriété était très poussé, cependant certains Cahiers de Doléances en 1789 s'élèvent contre les propriétaires de grandes étendues de prairies qui clôturaient leurs biens de fossés pour les soustraire à la vaine pâture. La loi du 2 Juillet 1889 avait aboli le droit de vaine pâture, mais elle souleva de telles difficultés que moins d'un an après, le 12 juin 1890, elle dut être rapportée et restreinte aux prairies artificielles. Après avoir pris connaissance d'une pétition de quelques habitants, possesseurs de moutons, le Conseil Municipal d'ARRAYE (droit maintenu précédemment par délibération du 15 février 1891) décide, le 30 avril 1905, qu'il n'y a pas lieu de réglementer la vaine pâture.

Le 30 septembre 1905, le Maire est autorisé à procéder à l'adjudication des bêtes mâles pour six ans. L'adjudicataire sera tenu de fournir et d'entretenir pour le troupeau de truies deux porcs mâles, bien conformés, achetés en dehors de la commune et propres au service auquel ils sont destinés, ce qui sera justifié par le certificat d'un artiste vétérinaire. L'adjudicataire sera tenu de les lâcher toutes les fois et aux heures où le troupeau ira en pâture. Le prix de l'adjudication se paiera de 6 mois en 6 mois au moyen d'un rôle qui sera soumis à Mr le Préfet sur lequel seront compris tous les propriétaires pour le nombre de truies qu'ils auront envoyées au troupeau. (24)

29.11.1954 : Suppression de la vaine pâture à ARRAYE par 6 voix contre 3.

12.01.1956 : Le village n'ayant plus de troupeau ovin, le poste de berger communal est supprimé, le lot de biens communaux qui lui était octroyé lui est donc retiré.

20.04.1965 : A propos de la location des herbes de HAN, les deux conseillers du hameau MM. LEMOINE et LIEBAUT démissionnent.

Les bois

Autrefois, la surface boisée était bien plus considérable. En 1781, il y avait encore 500 arpents(25) sur le territoire d'ARRAYE. Précédemment, le 3 janvier 1765, Joseph Valentin de CUEILLET reçoit l'autorisation de défricher 26 à 30 arpents au lieudit " le Bouchot " et 23 arpents au lieudit "le Petit Brasquin ". En 1770, même autorisation pour Mr de LADOUBART pour des bois situés en deux cantons : 10 au Grand et au Petit Brasquin et le Bois Echangé soit 249 arpents ; 20 le bois de l'Ellevain, 231 arpents, soit au total 480 arpents, le tout étant aménagé en 25 coupes. Puis, on défricha encore une partie du bois de l'Ellevain où il ne resta plus que, 40 arpents soit 8 hectares 16 ares.

A la fin du XIXème siècle, on reboisa :

- 4 hectares environ au Petit Brasquin
- 11 hectares, au Bois Echangé
- Quelques hectares à l'Ellevain

30.12.1952 : Création de la sapinière de 7 hectares aux Petites Portions et en Brasquin (route de Jeandelaincourt)

Tout au long de son histoire, la commune n'a guère possédé de bois. Après la guerre de 39/45, un grand bois de quelques 160 hectares, sur la route de JEANDELAINCOURT, fut à vendre la commune, faute de moyens, ne put l'acquérir. Les seuls revenus, par conséquent, qu'elle est en mesure de tirer proviennent de la vente des peupliers, bois de peu d'intérêt financier, qui poussent sur son territoire.

Les vignes

Si, vers 1843, il y avait encore 7 hectares plantés en vignes à Chambille et au Haut des Vignes, à la fin du siècle, il n'en restait plus ; depuis, deux ou trois propriétaires ont replanté quelques ares.

Le 20 octobre 1634, on avait vendu un demi-jour de vigne au lieudit le Haut des Vignes moyennant 130 Francs.

Avant la maturité du raisin, les vignes étaient mises en bans jusqu'au jour appelé "Ban d'Ouverture" où l'on pouvait commencer la vendange.

En 1992, il ne subsiste plus qu'une petite vigne près du cimetière, rue du Géromé rachetée et entretenue par M. BRETON.

Les biens communaux

Primitivement seules les bonnes terres furent partagées et devinrent propriétés privées : les moins bonnes, ou les plus éloignées du village furent considérées comme propriétés collectives.

Je n'ai trouvé aucun document ancien concernant les biens communaux d'ARRAYE. C'est jusqu'à l'époque lointaine de la conquête romaine, dit Mr GUYOT(26), qu'il faut remonter pour trouver l'origine des biens communaux .Des forêts, des-pâturages, des terres arables constituent le patrimoine communal dont l'importance a peu varié. Le mode de jouissance la famille, presque soit moyennant une redevance.

Au XVIII^o siècle, des économistes demandèrent la suppression des biens communaux et leur partage entre les habitants ce qui eut été déplorable en Lorraine car le domaine seigneurial était démembré depuis longtemps, la ferme du Seigneur n'était plus qu'une très faible partie du territoire que le paysan pouvait facilement acquérir. Les biens communaux étaient souvent le seul patrimoine des déshérités, par les avantages qu'ils offraient, ils attiraient de nouveaux habitants dans la localité, ils y retenaient les anciens. Le partage des biens communaux pouvait être utile à l'agriculture dans certaines contrées, mais il avait l'inconvénient d'appauvrir la communauté pour enrichir les individus et de sacrifier l'avenir au présent" (27). L'édit de 1769 concernant le partage des biens communaux fut favorablement accueilli par les seigneurs et les journaliers. Les seigneurs prétendaient avoir des droits sur les biens communaux. Ils s'étaient déjà arrogés le droit d'avoir le troupeau à part (28)." Aussi d'après l'édit du triage obtiennent-ils le tiers des terrains communaux. Les journaliers accroissant leur lopin de terre étaient satisfaits car la Révolution leur permit dans bien des localités de se partager le tiers échu aux seigneurs.

Les partages se firent suivant deux procédés : dans certains villages, on fit des lots que l'on tira au sort, tous les trois ans par exemple. Mais dans la plupart des localités, on créa des lots héréditaires faisant retour à la communauté en cas d'extinction des familles. La disparition des communaux entraîna une régression de l'élevage, les journaliers eurent des difficultés à nourrir leur vache. En tête du Cahier de Doléances d'ARRAYE(29), on lit : Biens communaux : terres, une métairie de six jours à une saison et un jour et demi à chacun des deux autres, et une fauchée de prés. (Prés : 12 fauchées - Pâquis : 200 arpents).

Actuellement(30), la superficie des biens communaux d'ARRAYE est de 69 hectares 96 ares et 36 centiares. Il y a 55 lots de portions.

De nombreuses discussions surgirent à ARRAYE-ETHAN au sujet de l'attribution des lots de portions. En parcourant les registres des délibérations du Conseil Municipal de la fin du XIX^{ème} siècle, on constate que le Conseil avait trop souvent à s'occuper de cette question ce qui entraînait de regrettables contestations jusqu'au jour où un règlement précis, clair, établi par le Maire fût voté par le Conseil municipal. Voici la délibération en date du 12 août

1900 : "Le Conseil municipal reconnaissant la nécessité de changer le mode actuel de distribution des lots de biens communaux et vu la délibération du 13 septembre 1896 exprimant le désir du Conseil de rendre ledit mode de distribution plus clair et plus complet, pour faire cesser toutes réclamations si possible, a délibéré qu'il y a avait lieu de le remplacer par les articles ci -après (31) " .

7 mai 1823 : Le Conseil municipal envoie une supplique au Préfet lui demandant pour chaque habitant ayant une portion communale l'autorisation de planter 4 arbres (soit 1 arbre par portion) donc 380 arbres en tout, ce qui 20 ans après pourra peut-être représenter une source de revenus pour la commune. Le Maître des Requêtes, Préfet de la Meurthe, donne son accord.

En 1992, seules quelques " portions" sont encore louées officiellement en Mairie pour 3 ans (il s'agit essentiellement de jardins situés dans la rue de la Saucelle). Les autres biens communaux sont loués par bail aux exploitants de la commune.

Le cadastre

Un plan cadastral avait été établi en 1828. Le 18 mai 1827, Marc Antoine Désiré Baron de MAHUET et Louis Jude Victor de LADOUBART de COUPPE, adressent au Préfet de la Meurthe une pétition tendant à obtenir qu'il soit procédé par anticipation à l'établissement du cadastre du territoire de la commune d'ARRAYE et HAN, à charge par les pétitionnaires de faire à l'avance les frais de cette opération, ce qui leur fut accordé le 14 juin 1827. Les frais s'élevèrent à 2 727 Fr. Le plan comprenait 6 sections (46) :

Section A (Han) : Pièce Ste Glossinde – Grand Poirier – Cottrés – Bipré – Garottes ...
 Section B (Chambille) : Sivry-Fontaine – L'enfer – Pré soldat – La Borde – Hamalone
 Section C (La grand Messe) : La Messe d'en bas – Le Bouchot – Martinchamp ...
 Section D (Tuilerie) : Peney – Les Etangs – Bois d'Ellevain – Tronc de Chien - ...
 Section E (bois) : La Quelotte – Le Rêlé - ...
 Section F (village) : Pré de Metz – Grand Breuil – St Symphorien - ...

D'après le plan cadastral de 1828 :

Destination	Surface (ha)	%
terres labourables	715	72%
prairies	148	15%
terrains plantés	10	1%
bois	120	12%
<i>Total</i>	993	

D'après LEPAGE en 1843 :

Destination	Surface (ha)	%
terres labourables	710	69%
prairies	147	14%
vignes	7	1%
bois	120	12%
autres	50	5%
<i>Total</i>	1034	

En juin 1914 :

Destination	Surface (ha)	%
terres	745,77	74,6%
prés	152,66	15,3%
vignes	2,33	0,2%
bois	84,64	8,5%
jardins	9,92	1,0%
propriétés bâties	3,75	0,4%
<i>Total</i>	<i>999,07</i>	

15 juin 1930 : Cession de la Cité des Teuilles à la commune de JEANDELAINCOURT sans aucune indemnité mais en se réservant toutefois l'exploitation des peupliers.

Un plan fut dressé par le service du Génie Rural le 19 novembre 1941 après une étude de remembrement projetée ... le 23 juin 1935.

5 août 1977 : La Commune sollicite l'établissement d'un P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) à l'autorité préfectorale. En 1992, il n'en sera encore qu'aux études préliminaires et à l'enquête publique ...

1983 : Les microfiches cadastrales remplacent désormais les anciennes matrices cadastrales lourdes, encombrantes et difficilement manipulables.

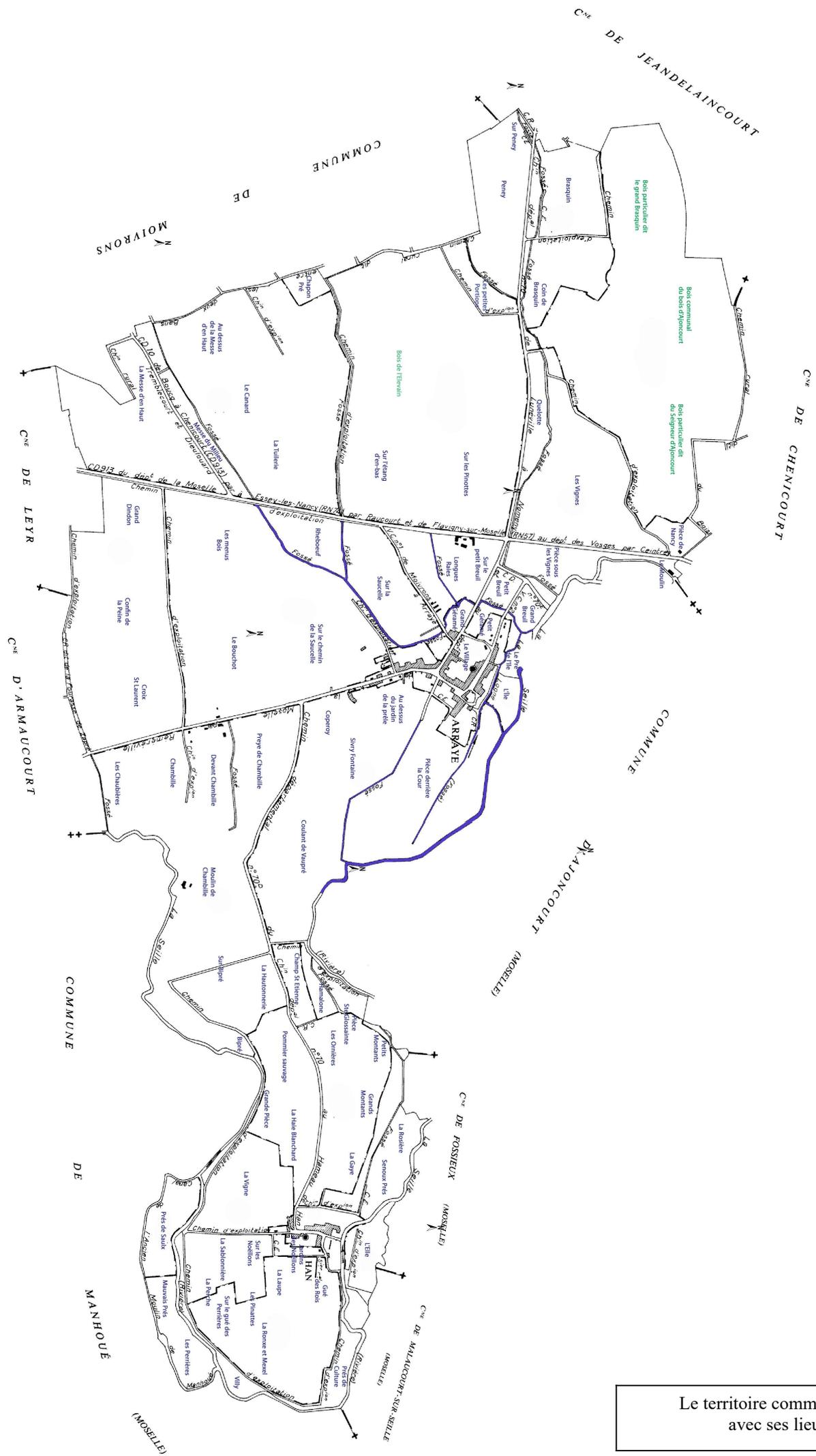
15 avril 1985 : Mise en place de la commission communale d'aménagement foncier (en vue de procéder à un nouveau remembrement du territoire communal).

29 avril 1985 : Mise en place cette fois de la commission communale destinée à préparer le P.O.S.

20 décembre 1990 : Le remembrement de la commune est terminé, ce n'est pas sans dommages : le paysage rural-subit une sérieuse et sévère transformation, des quantités de haies où se réfugiait la maigre faune locale restante disparaissent à tout jamais afin de favoriser l'extension des propriétés agricoles. Le territoire communal résonne des bruits des moteurs des tronçonneuses et des bulldozers. Il faudra peut être songer à reboiser...

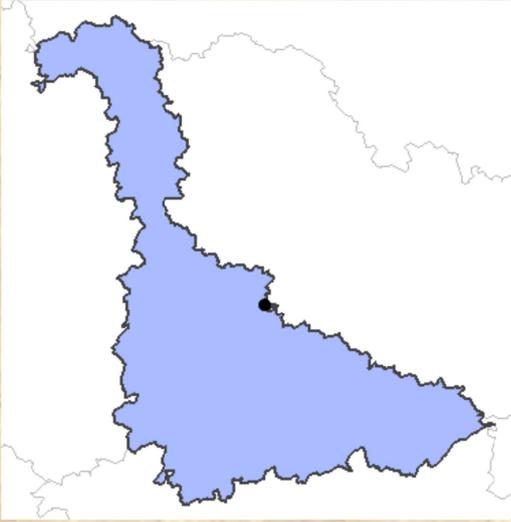
En juin 1990 :

Destination	Surface (ha)	%
cultures	445,78	42,9%
prairies	367,46	35,3%
bois	119,9	11,5%
vergers	24,17	2,3%
jardins	7,74	0,7%
landes	1,93	0,2%
propriétés bâties	73,02	7,0%
<i>Total</i>	<i>1040</i>	



Le territoire communal en 2009
avec ses lieux-dits

Informations géographiques



	D M S	Degrés	Radians
Longitude Est:	06°17'24"	6.29°	0.109781 r
Latitude Nord:	48°50'21"	48.8392°	0.852404 r

Altitude : 190 m

Villes proches d'Arraye-et-Han

Village (Dpt) 	Proximité 	Cap 
Ajoncourt (57)	0.6 km	
Chenicourt (54)	2 km	
Armaucourt (54)	2.7 km	
Fossieux (57)	3 km	
Jeandelaincourt (54)	3.5 km	
Moivrons (54)	3.5 km	
Aulnois-sur-Seille (57)	3.9 km	
Manhoué (57)	4 km	
Létricourt (54)	4.1 km	
Villers-lès-Moivrons (54)	4.1 km	
Nancy (54)	18.6 km	
Pont-à-Mousson (54)	18.9 km	
Metz (57)	31 km	
Paris (75)	291,6 km	

La commune française la plus éloignée d'Arraye-et-Han est [Urepel](#) située à 873.9 km à vol d'oiseau.

3/ Le patois

De même qu'il y a eu dans chaque province de France des coutumes, des usages, des costumes particuliers, de il y eut aussi une grande variété de langages. Les patois ne sont pas des jargons, à part, grossiers, des déformations du français, ce sont de véritables langues qui ont leur syntaxe, leur conjugaison, leurs règles. Cette variété de dialectes se transforme non seulement de province en province, mais de village en village.

Au temps de Jules César, les 3 principales tribus des Belges qui occupaient la Lorraine étaient les Trévires au Nord, au Sud les Trévires, les Mediomatrici et au Sud de ces derniers les Leuci Ces trois tribus qui occupaient nos régions avaient adopté la civilisation romaine. Notre langue populaire nous vient directement et sans interruption de l'idiome apporté par les légionnaires de César(32). C'est donc d'une source latine directement et sans mélanges étrangers que vient notre patois lorrain.

Les patois se meurent. Il est nécessaire, dit M. BRUNEAU(33) *« de recueillir et de conserver le patois des dernières générations qui le parlent encore car ils n'ont pas seulement une valeur locale, ils représentent la personnalité, l'âme de chaque village »*.

A ARRAYE, quelques bien rares familles ont conservé l'usage du patois. Les patois sont des langues essentiellement parlées. Ne possédant pas de règles orthographiques ou grammaticales précises, ils ne peuvent donc être écrits qu'avec prudence. Seule une transcription phonétique peut tenter de rendre compte du contenu linguistique de ce type d'expression populaire.

Voici quelques exemples "récupérés" à Arraye :

- « *Vé que tass beurs ne manch' ouais* » « *Veau qui tête bien ne mange pas beaucoup* »
« *Couev' don Bibi* » « *Taisez-vous donc, Bibi(Marie)* »
« *Cà n'te rouat'me* » « *Cà ne te regarde pas* »

4/ Les coutumes

Les anciennes coutumes, usages comme le patois ont à peu près disparu. Quelques traditions demeurent encore, par exemple au moment de la fête du village qui a lieu à ARRAYE le dernier dimanche de Septembre. C'est l'occasion de réunir autour de soi toute sa parenté. Chacun se fait un point d'honneur de les inviter nombreux et de les accueillir au mieux. On loue la fête, c'est-à-dire, en particulier le droit d'établir une baraque en planches où l'on danse. Le jour venu, au moment du repas, des jeunes gens de la commune, accompagnés de musiciens parcourent les tables et distribuent, moyennant finances, la livrée, petit ruban que l'on attache à son vêtement.

Sur la place du village, les réjouissances sont nombreuses chevaux de bois, jeux de massacre, marchands de douceurs.

Et le lendemain, à l'église, coutume touchante, au service des trépassés, bien rares étaient ceux qui n'allaient pas porter devant Dieu le souvenir des disparus bien-aimés dont, la veille, on avait regretté l'absence à la table familiale.

Pendant la semaine sainte, alors que les jeunes filles préparent le " Paradis ", des enfants le jeudi, vendredi et samedi vont, au son de la crécelle, annoncer l'heure des offices et crient : " *Voici le ler, le 2ème, le dernier coup...d'Angélus du soir*". Le Samedi-Saint, après la messe et le retour des cloches de Rome, les enfants se présentent dans les maisons pour recevoir leur récompense; chacun leur donne quelques œufs, quelque monnaie. Pâques est aussi le jour des œufs teints que l'on donne ou que l'on échange, puis on joue aux œufs de Pâques.

Le jour de la Toussaint, on chante après les Vêpres l'Office des Morts. Toute la population y assiste. Même ceux qui ont des parents enterrés au cimetière viennent de loin pour se-rendre processionnellement sur les tombes de leur famille .Puis les cloches, jusqu'au lendemain, jour de la Commémoration des Morts, se font entendre souvent même autrefois pendant toute la nuit. On avait observé que pendant ce temps il n'y avait généralement pas de vent pour permettre d'entendre facilement le son des cloches des villages voisins.

(J.CREPIEUX)Le Foyer Rural d'ARRAYE/HAN/AJONOURT dont nous parlerons plus loin a repris la coutume des livrées le jour de sa traditionnelle Fête des Moissons.

1726 : (Archives Départementales 11-B-1827) François ROUSSELOT est alors Maire d'ARRAYE ET HAN. Sur dénonciation, le Curé L.GOUSSOT, curé d'ARRAYE, constate, le 16 août, que « *l'on danse dans une grange ouverte, au son des violons, le lendemain de la fête du patron du lieu (ce qui est interdit par un édit royal), avec mélange de sexes, allant même chercher les filles dans leur logis...* ». Il a également constaté « *qu'on jouait publiquement aux quilles* ». Il demande donc punition pour tous, danseurs, danseuses, joueurs de violon et prêteur de grange L'affaire, grave, monte au Procureur du Baillage de NANCY le 25 août 1726. Sont alors assignés à comparaître devant le Tribunal entre autres, les jeunes (une fille n'a que 16 ans), CHRISTOPHE Jean, TOUFFLET Didier, COLIN Dieudonné, CUEILLERE Joseph, GERARD Gabriel, BILDET Henriette, MATHIEU François, ROUSSELOT Marguerite, DOGNON Louise, RUSE Louis, ce sont les danseurs et danseuses d'ARRAYE et des environs. Les violons ont été loués par... l'amodiateur(18). Sont également assignés Didier ZAMBO (valet de ferme) et Joseph PARISOT (valet chez Nicolas ROUSSELOT) qui "vendaient et recensaient l'argent en cachette ".

Bien que la plupart des accusés soient "venus faire leur soumission au Curé disant qu'ils donneraient quelque chose à l'Église et qu'ils ne danseraient plus ainsi", le Procureur estimant " qu'il était important de réprimer ces scandales et débauches faites pendant un jour consacré à Dieu " condamne les inculpés collectivement à une très forte amende.

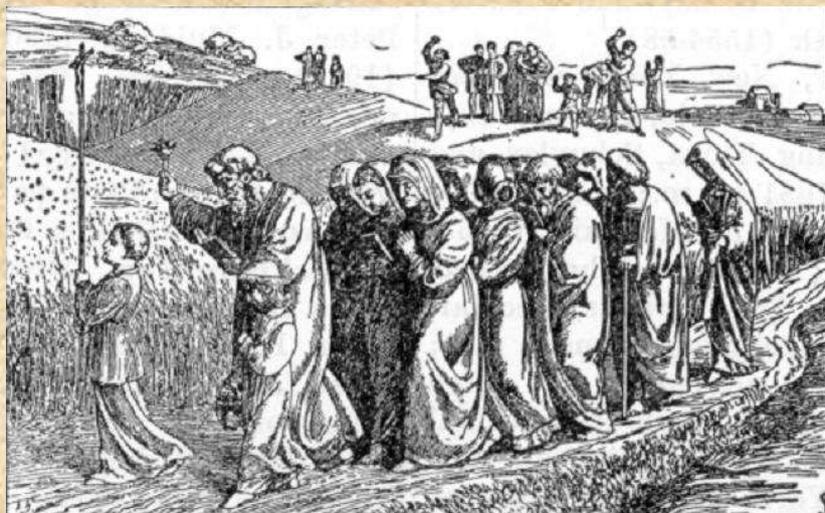
11 Mai 1968 : Le Maire fait part au Conseil de la décision des forains l'informant que la fête patronale d'ARRAYE qui a lieu le dernier dimanche de septembre ne leur procurait plus une recette suffisante et qu'ils avaient l'intention de ne plus venir s'y installer.

Désireux de garder une tradition ancienne d'une fête annuelle au village, il leur a été demandé de proposer une date à leur convenance. Le dernier dimanche de juin a été proposé. Le Conseil après en avoir délibéré a retenu cette date et a décidé qu'à l'avenir la Fête patronale d'ARRAYE-et-HAN aura lieu chaque année le dernier dimanche du mois de juin.

A partir de 1977, la fête d'ARRAYE-et-HAN devient la Fête des Moissons : elle aura désormais lieu tous les 15 Août. Mais, à l'évidence, le procès de 1726 montre qu'elle se déroulait déjà au XVIII^e siècle et certainement bien avant ce même 15 août.

On ne peut clore cette rubrique "Coutumes" sans évoquer les processions religieuses qui, comme les angélus marquent le fil du jour, ont longtemps marqué le déroulement de l'année dans les campagnes religieuses, certes, mais attachées aussi à la nature, à la terre, à ses travaux, à ses fruits , elles voyaient, la plupart du temps, laïcs et clercs réunis sous la même bannière. Comme la fête patronale, comme la messe de Minuit, elles s'inscrivaient parfaitement dans le cycle des saisons, symbolisant l'étroite communion des hommes, des animaux et des biens.

La plus importante de toutes, les Rogations (institués par Saint Mamert en 462 à Vienne) se déroulaient en général fin mai - je me souviens d'avoir encore assisté à l'une de ces processions en 1962. Les habitants, derrière la croix, le prêtre et les enfants de chœur se rendaient à l'extérieur du village pour bénir les futures récoltes et, en particulier, la future fenaison. Une autre procession, du même type, le 24 avril jour de la Saint Marc, avait pour but d'appeler la bénédiction divine sur les graines que l'on venait de semer.



Procession des Rogations

Autre cérémonie rituelle, la Fête-Dieu (21 juin) ancienne Fête du Saint-Sacrement célébrée dès 1247 à Liège en Belgique et qui consistait à installer des reposoirs très fleuris dans tout le village. On sortait et on promenait le Saint-Sacrement dans les rues du bourg en s'arrêtant et en chantant des cantiques à chaque reposoir. A la disparition des processions, vers 1970, un seul reposoir était fleuri, il s'agissait du calvaire érigé près du château.

ARRAYE et HAN célébraient aussi la Fête des Trimazo. J'emprunte au " Dictionnaire du Français Régional de Lorraine " de Jean LAHNER cette citation de R.WADIER "*Il y a peu de temps encore, chaque premier dimanche de mai, les fillettes du village se présentaient aux portes des maisons pour interpréter leur chanson (trimazo) et recevoir en échange une aumône destinée à l'entretien de l'autel de la Vierge* ". A ARRAYE, on appelait "la Trimazo" la petite communiant choisie pour chanter. Elle était couronnée et après son "tour de chant", quêtait dans le village. Avec l'argent recueilli, on fleurissait donc l'autel de la Vierge, avec des lys en général.

*« Nous revenons à travers les champs,
Nous avons trouvé les blés si grands,
Les avoines ne sont pas si grandes,
Les aubépines sont fleurissantes.
O trimâzo !
C'est le mai, ô mi-mai,
C'est le joli mois de mai,
C'est le trimâzo.
O trimâzo ! »*

Enfin, une tradition païenne, celle-là, consistait à "tuer le chien" ! Lorsque la dernière voiture de foin ou de paille était rentré à l'abri, le cultivateur installait un bouquet au timon de la voiture et organisait un grand repas avec tous ceux qui l'avaient aidé : ils "tuaient le chien". Mais qu'on se rassure, les chiens eux-mêmes étaient de la fête et ne risquaient absolument rien.



Ramassage des foins en Lorraine (1910)



Foyer rural

ARRAYE ET HAN - AJONCOURT

14^{eme} FETE DE LA MOISSON

du grain

au pain



Fauchage - Mise en gerbes - Battage du blé ...

Spectacle et Animation avec le groupe Folklorique
de Villey sur Yron ...

Exposition de vieux matériels et Artisanat

Jeux pour les enfants

Affiche de la 14^{eme} fête des Moissons

5/ L'église

Je n'ai trouvé aucun renseignement concernant l'époque de la construction de l'ancienne église. Quelques fenêtres ogivales paraissaient être du XV^{ème} siècle. Elle se trouvait près de la maison seigneuriale. L'entrée du cimetière qui l'entourait de trois côtés était rue du Gué. Pour pénétrer dans l'église qui était orientée, il fallait franchir une autre porte ancienne, située un peu plus loin, sur le côté Sud et descendre quatre marches. Une porte réservée située dans la cour du château permettait d'y accéder.

J'avais retrouvé quelques pierres tombales anciennes provenant soit de l'église, soit du cimetière : elles ont disparu pendant la Guerre 14/18. Jusqu'à cette époque, on distinguait, au dehors, sur trois côtés de cet édifice, au-dessus des fenêtres, les armoiries peintes de la famille CUEILLET, c'est comme seigneur haut-justicier que ses membres jouissaient de ce droit honorifique ou droit de titre.

Le clocher avec ses murs très épais à la base était terminé par un toit à deux pans couverts de tuiles plates; une croix en pierre le surmontait Il y avait des abat-son. On raconte aussi qu'un curieux y avait percé une petite fenêtre (qui existait encore au moment de la démolition) à quelques mètres du sol pour lui permettre de regarder dans la cour du château et de surveiller en particulier les danses au moment de la fête du village. On y plaça un volet pour éviter les regards indiscrets. Une petite sacristie mal éclairée était adossée à l'église au côté Nord derrière se trouvait l'emplacement du charnier.

Ce modeste édifice sans caractère ne renfermait aucun objet intéressant cependant les trois autels en bois sculpté et doré de l'époque Louis XV présentaient un certain intérêt.

Etant trop petite pour les nombreux paroissiens, en 1735, on y fit des réparations et on y construisit une tribune successivement, les curés se plaignent de cet inconvénient.

Le 8 avril 1854, M. le Vicaire Général DELALLE écrit à l'Abbé GAUZELIN, Curé d'ARRAYE :

« M. le Curé, j'ai conservé votre lettre du 27 février dans laquelle vous me parlez de l'exiguïté de votre église et de l'impossibilité où vous êtes à parer à cet inconvénient. En vous recommandant de consulter sur ce point votre prédécesseur, j'ai réfléchi moi-même et j'ai cru voir un moyen de solution dans la binaison(34) sub eodem tecto(35), moyen que vous pourrez employer attendu que vous ne binez pas ailleurs, mais cette binaison étant contre la règle générale et sujette à des inconvénients, j'ai cru devoir prendre l'avis du Conseil Épiscopal ; après une discussion assez longue, cet avis a été conforme au mien et après cela je ne fais pas de difficulté de vous autoriser à dire, les jours de dimanches et fêtes, une messe matinale. Réfléchissez-y encore avant de commencer pour que je vous autorise sans vous le prescrire. Si vous vous décidez à cette mesure, je pense que vos paroissiens seront assez reconnaissants pour en profiter et ne pas désertier la Grand-messe, du reste vous feriez à la messe matinale les annonces, vous liriez l'Évangile et vous diriez quelques mots d'édification, mais ce serait une messe basse pendant laquelle on pourrait chanter quelques cantiques.

Recevez mes compliments affectueux. »

DELALLE

A peine installé à ARRAYE, le curé MICHEL entreprend la construction d'une nouvelle église.

Nous lisons dans le registre des délibérations du Conseil de Fabrique de la paroisse d'ARRAYE : « Le 19 avril 1863, les membres du Conseil de Fabrique de l'Église d'ARRAYE ET HAN et AJONCOURT, réunis au presbytère pour la séance annuelle de Quasimodo se sont occupés de la question de bâtir une nouvelle église et de l'emplacement à lui donner.

Considérant :

1°) Que l'ancienne église se trouve insuffisante pouvant à peine contenir les 2/3 de la population, ce qui produit un encombrement très désagréable et très inconvenant autour des autels,

2°) Que cette église ne peut recevoir aucun agrandissement dans le lieu où elle est placée, se trouvant enclavée au milieu de propriétés particulières qu'il est impossible d'acquérir et qui la bornent de toutes parts,

3°) Qu'elle est d'ailleurs dans un lieu très mal commode et même dangereux pour son abord sans qu'on puisse jamais en rendre l'accès plus facile.

4°) Qu'elle se trouve dans un état de vétusté et de dégradation qui exige dès aujourd'hui de nombreuses et coûteuses réparations.

5°) Que la très grande majorité des habitants d'ARRAYE et HAN et AJONCOURT comprenant qu'il est humiliant pour eux d'avoir une église si peu en rapport avec la dignité du culte catholique et leurs propres sentiments, émettent depuis longtemps le vœu de voir construire une église plus vaste et plus digne.

6°) Enfin, qu'un terrain convenable à la construction d'une église et jugé tel par M.GIGOUT architecte de NANCY se trouve au centre de la commune d'ARRAYE voisin du presbytère, rapproché d'AJONCOURT et d'un accès très facile, que ce terrain offert gratuitement présente d'ailleurs tous les avantages désirables de placement, de salubrité et d'économie.

Les membres du Conseil de Fabrique, après avoir mûrement délibéré, ont émis le vœu de voir les communes d'ARRAYE et HAN et AJONCOURT procéder à la construction d'une nouvelle église.

Après avoir examiné en second lieu l'état des recettes et des dépenses de la Fabrique, le conseil vote la somme de 2000 Fr à offrir aux dites communes pour les aider dans les frais de cette construction. Cette somme à prélever sur l'excédent des recettes sur les dépenses sera payée par la fabrique en cinq annuités à dater de l'année où commenceront les travaux.

Fait et signé à ARRAYE les jours, mois et an, avant dits par tous les membres présents : MICHEL, RECOUVREUR, GRILLET, BORGARD, CHARDIN.

Et cependant, dans la même séance, le Conseil reconnaît qu'il n'y a en caisse que la modeste somme de 206 Fr 50, parce que l'excédent des recettes sur les dépenses et les reliquats antérieurs a été employé à l'achat d'une sonnerie et à des réparations urgentes au presbytère.

A partir de 1869, l'excédent (385 Fr60) sera employé à s'acquitter en 5 ou 10 années de la somme de 2000 Fr voté par lui pour aider les 2 communes à bâtir une nouvelle église. Le Conseil espère qu'avec les recettes de l'année courante, il sera à peu près libéré de ses dettes sur les cloches et les réparations du presbytère.

Une autre église fut donc construite de 1869 à 1872. Pour connaître les ressources qui permirent d'entreprendre la construction de cet édifice, nous n'avons qu'à consulter le procès-verbal de la bénédiction de la première pierre qui figure au Registre du Conseil de Fabrique.

Bénédiction de la première pierre

L'an de N.S. Jésus-Christ, 1869, l'auguste Pie IX étant Pape, sa Gr. Mgr. Joseph-Alfred FOULON étant évêque de NANCY et de TOUL, Napoléon III étant empereur des Français, Mr PODEVIN étant Préfet de la Meurthe, M. GRILLET étant Maire d'ARRAYE-et-HAN, M. XARDEL Antoine étant Maire d'AJONCOURT, M. l'Abbé Jean-Baptiste MICHEL(36) étant curé de la paroisse des deux communes :

Le 28 septembre de l'année précitée, en présence des prêtres soussignés, des autorités des deux communes, des membres du Conseil de Fabrique et de toute la paroisse, M. l'Abbé Nicolas GRIDEL, chanoine titulaire de la Cathédrale de NANCY, Supérieur et fondateur de l'Institution des Jeunes Aveugles à NANCY, choisi et délégué spécialement par Mgr l'Évêque a fait la bénédiction solennelle de la première pierre de cette église bâtie par M. TRIBOUT Sylvain d'ARRAYE suivant les plans et sous la direction de M. Léopold GIGOUT architecte à NANCY. Nous joignons à ce procès-verbal de la bénédiction de la première pierre une parcelle de pierre du jardin de Gethsémani qui nous a été donnée par M. l'abbé BEAUDOIN, chanoine honoraire de NANCY, curé de MARIMONT, qui lui-même sur les lieux l'a extraite et rapportée lors de son pèlerinage en Terre Sainte.

Le devis de cette église portait à 34 000 Fr et coûta exactement 33 188 Fr couverts par une subvention de 2000 Fr de la commune d'ARRAYE et HAN, par une subvention de 4000 Fr de la commune d'AJONCOURT, par un secours de 6000 Fr de l'État, par une allocation de 2000 Fr de la Fabrique, par la vente de l'emplacement de l'ancienne église estimée à 4000 Fr(37) et enfin par des souscriptions généreuses faites par les habitants des deux communes et quelques étrangers dont le total s'élève à 10 500 Fr.

Fait et signé à ARRAYE les jours, mois et an avant dits.

Ont signé (avec nous) : THIRIET Etienne, MICHEL J.B. Curé d'ARRAYE, XARDEL, GEORGES, F.MESSIN, GRILLET, MARTIN, Curé de CUSTINES, GRIDEL, Chanoine, J.DESAIME, Curé de JALLAUCOURT, L. de la LIEGUE, Professeur des Jeunes Aveugles, MARCHAL, Curé de LEYR, FAUCONNIER, Curé de MOIVRONS, NICOLAS, curé d'AULNOIS, CHAMBILLE, Curé de THEZEY, Marie BONBA, D.CHONE, HURON, Curé de NOMENY, TRIBOUT, A.COULLE, Curé de LANFROICOURT, XAULES, Curé de MAZERULLES, LAMY, Curé de CRAINCOURT .

Ce procès-verbal et le morceau de pierre dans une bouteille ont été replacés dans le chœur de restaurée au bas de la colonne gauche (38).

Consécration au Sacré-Cœur

L'an de N.S. 1871 et le 1er dimanche de l'Avent, Mgr Joseph Alfred FOULON, Evêque de NANCY et TOUL, afin d'attirer de plus en plus sur notre diocèse la bénédiction de Dieu et d'obtenir de la divine miséricorde, le réveil et la conservation de la vraie foi, l'extirpation des vices qui font le malheur des nations et des individus et la pratique des bonnes œuvres a consacré son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus.

Pour nous conformer à ce mandement de Monseigneur, en date du 21 novembre 1871, publié au prône(39) de notre messe paroissiale le dimanche 26 novembre, nous, soussigné, J.B.MICHEL, Curé ARRAYE-HAN et AJONCOURT, nous nous conformons en tous points au cérémonial prescrit par Monseigneur et pour les motifs indiqués plus haut par Sa Grandeur, le 3 décembre 1871, 1er dimanche de l'Avent, avant le Salut solennel qui a suivi les Vêpres, avons consacré notre personne, notre paroisse, et tous nos biens au Sacré-Cœur de Jésus en présence de tous nos paroissiens que nous avons invités à se préparer à cet acte solennel par la prière et la réception des sacrements de pénitence et d'eucharistie .

Pour perpétuer le souvenir de cette auguste cérémonie dont l'anniversaire se célébrera tous les quatre ans, le Sème dimanche après la Pentecôte, Fête du Sacré-Cœur de Jésus, dans le registre des délibérations du Conseil de Fabrique, nous en avons dressé le présent procès-verbal, dont nous avons envoyé une copie à l'Évêché pour être conservé dans les archives du diocèse.

Fait et signé à ARRAYE, le 3 décembre 1871 MICHEL, Curé ; CHAMPIGNEUL, MOUROT, etc...

(Le 21 mai 1901, le Préfet adresse une circulaire aux Maires où il dit que dans certaines localités, ils ont solennellement consacré leurs communes au Sacré-Cœur de Jésus. Il leur rappelle, qu'en ce cas, ils excèdent les pouvoirs qui résultent de leurs fonctions et que le Gouvernement n'hésiterait pas à sévir contre eux).

Quelques difficultés surgirent au sujet de la construction de l'église :

Le 28 mars 1872, le Conseil de Fabrique réuni extraordinairement, considérant :

1°) *Qu'il est urgent de mettre fin aux obstacles qui s'opposent à l'achèvement de la nouvelle église, obstacles qui viennent de ce que la commune d'AJONCOURT n'est point autorisée à faire l'emprunt de quatre mille francs qu'elle a voté pour la construction de la nouvelle église,*

2°) *Que la commune d'AJONCOURT voulant conserver ses droits sur la propriété de la nouvelle église, pour donner à son emprunt un caractère légal, propose au Conseil de Fabrique d'emprunter, en son nom et pour son compte, la somme de quatre mille francs,*

3°) *Que par une délibération du Conseil Municipal d'AJONCOURT signée par les conseillers et notables de cette commune, délibération par laquelle la commune d'AJONCOURT s'engage à payer exactement tous les ans, à la Fabrique, la rente de quatre mille francs à 5% et à rembourser le capital de cette somme quand les réquisitions prussiennes seront payées.*

4°) *Que la Fabrique est en possession de cette délibération, qu'elle ne court aucun risque et qu'elle ne s'impose d'autre charge que celle de rendre service à la commune d'AJONCOURT et à toute la paroisse.*

Ce considéré, les membres du Conseil, avec l'approbation de Monseigneur, autorisent M. RECOUVREUR, Trésorier de la Fabrique à emprunter quatre mille francs à M. PLOUSSARD François, cultivateur à AJONCOURT, et à lui payer la rente à 5% de cette somme à partir du 1er avril 1872 et à lui rembourser cette somme quand la commune d'AJONCOURT aura perçu l'argent qui lui est dû pour réquisitions (40).

Dans la séance de Quasimodo de 1872, M. XARDEL, président, voulant se conformer à une lettre de l'Évêché, en date du 18 avril 1872, qui prononce l'interdit de l'ancienne église pour le 19 mai de la présente année, et usant des droits que lui donne la Loi, autorise M. l'Abbé J.B.MICHEL, curé de la paroisse, à faire enlever tout le mobilier de l'ancienne église pour le transporter dans la nouvelle, afin que les Offices puissent se célébrer convenablement dans la nouvelle église .

Fait et signé le 17 mai, jour de la Pentecôte 1872

*Joseph DAUPHIN, XARDEL, MICHEL RECOUVREUR, CHARDIN,
Georges HUBERT .*

Bénédictio de la nouvelle église

L'an de N.S. Jésus-Christ, le 19 mai, le Saint Jour de la Pentecôte, Nous, soussigné, Curé de la Paroisse d'ARRAYE, HAN, AJONCOURT autorisé par Mgr Joseph FOULON, évêque de NANCY et TOUL, avons fait la bénédiction solennelle de la nouvelle église, dont la première pierre a été bénite le 28 septembre 1869 par M. GRIDEL, Chanoine titulaire par la cathédrale de NANCY.

Après la bénédiction du nouveau sanctuaire par un temps magnifique jusqu'à midi, nous avons été en procession, sorti le Très Saint Sacrement de l'ancienne qui, par sa triste position, son entrée étroite latérale, son insalubrité, son enfoncement, quoique sur une hauteur (on descendait quatre marches pour y entrer), son insuffisance et son état de délabrement, rappelait l'étable de Bethléem et la mettait au nombre des plus pauvres et des plus misérables églises de tout le diocèse. Aussi son état avait mérité l'interdit dont l'échéance arrivait le jour que nous l'avons quittée.

Le jour de la Pentecôte, en compagnie et à la suite de notre divin Sauveur, nous avons fait notre entrée solennelle dans cette demeure nouvelle, que nous avons élevée à sa gloire et à sa majesté. La cérémonie pour laquelle nous avons déployé la pompe dont nous étions capables et à laquelle toute la population d'ARRAYE, HAN et AJONCOURT et bon nombre d'étrangers ont pris part, a été admirable d'émotion, de piété et de recueillement. Tous, paroissiens et pasteur compteront toujours ce jour parmi les plus beaux et les plus heureux jours de leur vie. C'est pour en perpétuer le souvenir que nous en avons dressé le présent procès-verbal.

Fait et signe à ARRAYE, le 19 mai 1872 J. E. MICHEL, Curé



Intérieur de l'église en 1879

Consécration de l'église

La même année, l'église fut consacrée par FOULON.

« L'an 1872, le 19 septembre, sous le Pontificat Pie IX, pape, sous le gouvernement provisoire de la République Française, M. THIERS, Président, sous l'administration de l'abbé MICHEL J.B., curé de la paroisse d'ARRAYE-et-HAN et AJONCOURT, Monseigneur Joseph-Alfred FOULON, évêque de NANCY et TOUL a solennellement consacré l'église d'Arraye-et-Han en présence d'un nombreux clergé, des membres du Conseil de Fabrique et de toute la paroisse. »

Dans l'autel se trouvent des reliques des saints et Justin, martyrs, et Clodulphe, évêque de METZ.

Ont signé : Joseph-Alfred FOULON, évêque de et TOUL, MICHEL, XARDEL, BURTIN, chanoine, secrétaire général, etc...

Sous le porche de l'église, à droite, on lit l'inscription suivante : "Pie IX, Pape, cette église bâtie de 1269 à 1872 a été sur la demande de M. l'abbé MICHEL, curé de la paroisse, consacrée le 19 septembre 1872 par Mgr Joseph Alfred FOULON, évêque de NANCY et de TOUL.

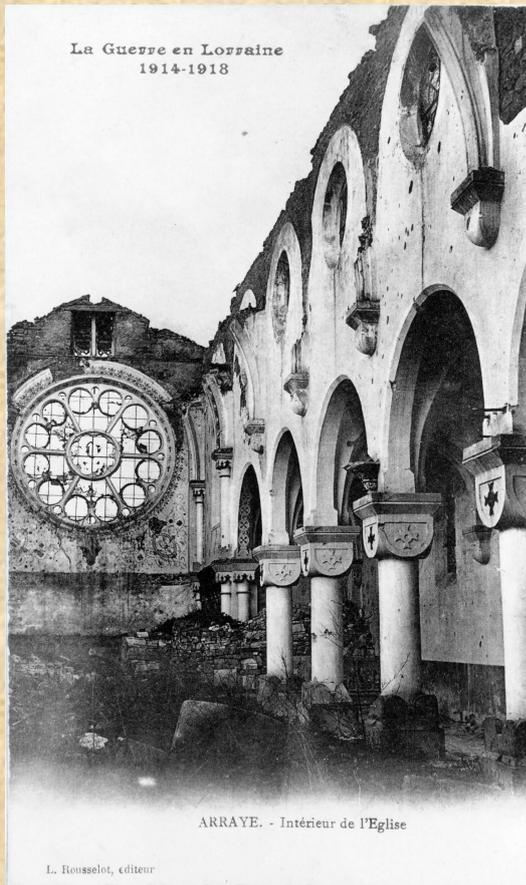
Bénédictio du chemin de croix

Le même jour, on bénit le chemin de croix.

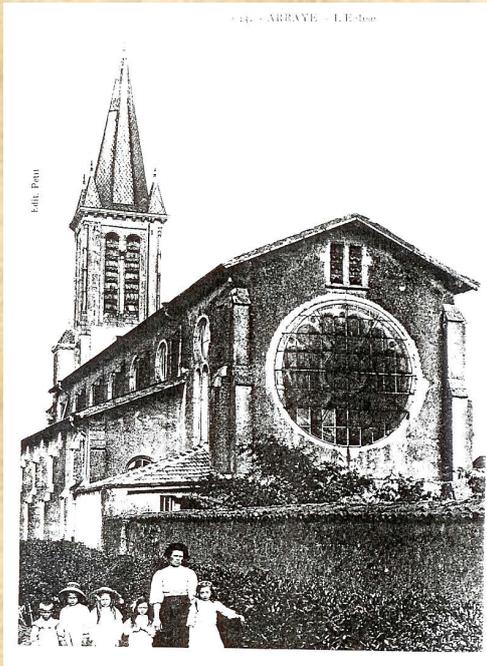
« L'an 1872, le 19 septembre sous le pontificat de Pie IX, Pape, sous le gouvernement provisoire de la République Française, Mr THIERS, Président, le jour de la consécration de l'église, vu la lettre de Mgr Joseph-Alfred FOULON, évêque de NANCY et TOUL en date du 16 septembre 1872 par laquelle d'après une demande adressée à l'évêché en date "du 10 septembre par l'abbé J.B.MICHEL curé d'ARRAYE-HAN AJONCOURT, Sa Grandeur autorise l'érection des stations de chemin de croix, donné par Mmes BIGARRE, d'ARRAYE dans cette, paroisse et délégué à cet effet l'abbé Léon-Joseph HURAU, curé de NOMENY, choisi par le curé, et dans laquelle le prélat déclare être autorisé, par un bref de Sa Sainteté Pie IX en date du 14 mai 1867, à établir et faire établir cette dévotion dans son diocèse, en y attachant les nombreuses indulgences dont elle a été enrichie, par les Souverains Pontifes.

Nous, Léon-Joseph HURAU, curé-doyen de NOMENY, choisi par M. le curé d'ARRAYE-HAN-AJONCOURT, en vertu des pouvoirs accordés avons solennellement fait la bénédiction des croix et stations placées dans cette église d'ARRAYE et y appliqué, attaché les indulgences à cette dévotion et avons signé le présent. »

On remarquait dans l'église des vitraux donnés par les paroissiens et une grande rosace au fond du chœur offerte par Madame de MAHUET née de LADOUBART.



L'intérieur de l'église en 1914



La rosace de la nef de l'église
(après 1914)



Destruction du clocher
pendant la guerre 1939 - 1945

Chute de la flèche de l'église

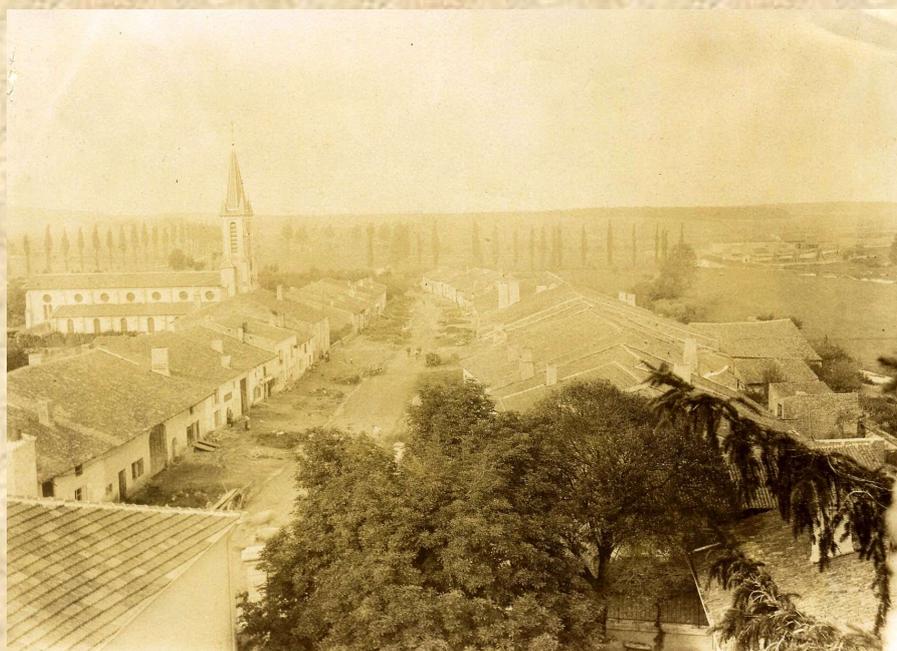
Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences se produisit à l'église :

« Le 12 mars 1876, jour de s'il en fut jamais, la flèche de l'église, haute de 11 mètres, ayant une double terminaison ou deux pointes, l'une finissant par la croix, l'autre surmontée d'un coq, est tombée un dimanche à 5 heures du soir et, dans sa chute, elle a occasionné le moins de mal possible : l'intérieur de l'église n'a point été touché. Le clocher a peu souffert. Nous n'avons pas eu de malheur à déplorer. Personne n'a été écrasé ni blessé. La maison de cure et la voisine qui pouvaient être endommagées l'une ou l'autre n'ont rien senti. Le petit mur et la grille de devant l'église ont été abîmés. M. CHAMPIGNEUL, maire d'ARRAYE, a été si peu touché qu'il n'a pas daigné sortir de chez lui, ni commander des hommes pour déblayer. Heureusement que tous les habitants se sont présentés d'eux-mêmes pour m'aider à soulever les décombres, j'aurais été seul pour le faire. Pour se souvenir de ce triste jour et de cette année de tempête, j'ai transcrit ces quelques lignes »

MICHEL J.B., Curé d'ARRAYE, 12 mars 1876

Six jours après, le Conseil de Fabrique estime qu'il est urgent de procéder immédiatement à la reconstruction de la flèche. La Fabrique contractera un emprunt, mais le 23 avril suivant, Mr le Curé a la joie d'annoncer aux membres de la Fabrique qu'elle sera dispensée d'emprunter car il a pu recueillir 1500 Fr., somme suffisante pour couvrir les dépenses.

Dans le devis de la construction de la nouvelle église, on avait fait figurer le produit de la vente de l'ancienne, soit quatre mille francs.



Vue sur la nouvelle église depuis
la tour du château (avant 1914)

Vente de l'ancienne église

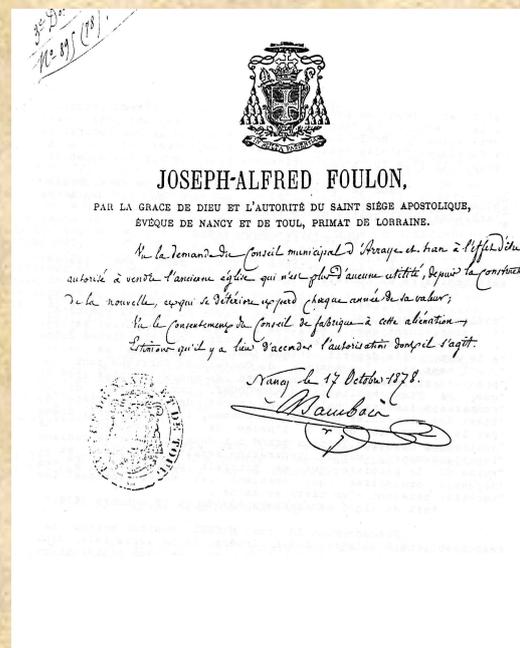
Le 13 octobre 1878, dans une séance extraordinaire du Conseil de Fabrique, on lit :

« Les conseillers de Fabrique, après mûre réflexion, partagent entièrement l'avis du Conseil Municipal, ils comprennent que le meilleur profit que l'on puisse retirer de l'ancienne église, c'est de la vendre, car abandonnée comme elle est, elle dépérit chaque jour et perd de sa valeur. Seulement tous les membres du Conseil de Fabrique sont tous présents et émettent à l'unanimité les vœux les plus ardents que, si les habitants d'AJONCOURT, par décision de la commission internationale, sont privés de la propriété du tiers des immeubles possédés en commun, ils conservent, comme par le passé, le droit à l'usage de ces immeubles. La justice, l'avantage le plus grand des deux communes le réclame impérieusement, car la séparation serait le malheur et la ruine de la paroisse qui ne pourrait plus suffire à ses dépenses ordinaires qui seraient les mêmes lorsque les recettes seraient d'un tiers en moins. »

Fait et signé en séance à ARRAYE, le 13 octobre 1878

Précédemment le curé MICHEL voulant mettre sa responsabilité à l'abri, avait inséré, le 13 avril 1874, dans le registre du Conseil de Fabrique, une énergique protestation contre l'état de l'ancienne église qui a subi une espèce de profanation en servant de réduit à porcs et de poulailler et cela dans les parties les plus sacrées (c'est au lieu et place de l'autel St Étienne qu'était le réduit, plus tard à la place du confessionnal, le poulailler étant dans le coin opposé) Je dois dire que c'est contre mon gré, à mon grand regret j'ai usé de tous les moyens en mon pouvoir pour faire cesser cette espèce de sacrilège. J'en ai parlé en particulier et en public, j'ai même prévenu mes supérieurs ecclésiastiques, etc...

Elle a été vendue le 16 décembre 1878 et achetée par Charles de MAHUET pour son fils Antoine. Ce dernier en conserva la tour où il aménagea un escalier conduisant à une plate-forme ou terrasse d'où l'on jouissait d'une vue très étendue. Au début de la Grande Guerre, elle servit de poste d'observation. Il utilisa aussi une partie de cet édifice comme dépendance, une grande porte cintrée y donnait accès, c'était celle de l'entrée de la cour du château, remplacée par une porte en fer. Ce qui restait de l'ancienne église et particulièrement la tour subirent de nombreux bombardements en 1914-1918. Aussi fut-t-on obligé de tout démolir.



Autorisation épiscopale de vente
de l'ancienne église

L'église d'ARRAYE ET HAN fut très abîmée pendant cette guerre. Le premier obus est tombé le 22 août 1914 sur un des piliers de gauche. Une partie de ce projectile est scellée sous le porche. Le clocher fut démoli à la suite de ce même bombardement. Aussi, vu son déplorable état (il ne restait que quelques pans de murs et quelques piliers abîmés) fût-elle rebâtie comme elle l'était primitivement. Le chœur fut modifié et un peu agrandi. A gauche, sous le porche, on lit l'inscription suivante :

Pie IX, Pape. L'église actuelle a été rebâtie sur les ruines de l'église de 1872, bénite par Son Excellence Monseigneur de la CELLE, le 16 juillet 1925. Mr le Chanoine THOUVENIN, Directeur de la Coopérative des églises, Mr l'Abbé KAISER, curé ; Mr Lucien ROUSSELOT, Maire ; Jules CRIQUI, architecte ; SERVAT, SABOURDIN et Cie, entrepreneurs.

On y remarque un assez beau chemin de croix en émail, les vitraux dus au peintre-verrier dont deux rappellent la mémoire du bienheureux SCHOEFFLER, qui, élevé sous son oncle, Charles Louis SCHOEFFLER, curé à ARRAYE, fit sa première communion dans l'ancienne église (41).

1907 : Par application de l'article 5 de la Loi du 2 janvier 1907, la jouissance gratuite de l'église et des objets mobiliers la garantissant fut concédée à Monsieur l'Abbé LAMBERT pour 13 années, par le Maire d'ARRAYE ET HAN, autorisé par le Conseil municipal le 10 janvier 1907. Un télégramme du Préfet avait informé le Maire le 1er février que cette attribution de la jouissance gratuite des églises ne saurait être faite sans une délibération préalable du conseil municipal. La commune avait la charge d'entretenir le bâtiment qui lui appartenait. Parmi les délibérations du Conseil Municipal, nous remarquons que le 21 mai 1893, la rosace du fond du chœur menaçant ruine, le Conseil estime, pour la solidité de l'église, qu'il vaudrait mieux faire trois pans coupés ce qui garantirait l'église contre la pluie et les tempêtes du midi. En 1901, il vote 1085 Fr pour réparations selon devis de Mr ROUGIEUX, architecte.

Les cloches

Voici quelques renseignements concernant les cloches :

1822 : Elles étaient fendues et depuis plusieurs années, ne rendaient plus aucun son. Le Conseil Municipal décida qu'on s'entendrait avec AJONCOURT pour les faire refondre. L'année suivante, on doit encore 1200 Fr au fondeur.

Le 10 février 1824, attendu que la commune d'AJONCOURT refuse de payer la part qui lui revient des gages du sonneur, le Conseil décide qu'il n'y aura plus de sonnerie. Les cloches furent réintégrées dans le clocher le 6 août 1824. Elles font l'objet d'une réception. D'ailleurs, le 20 janvier précédent, les habitants et le Conseil Municipal s'étaient déclarés satisfaits de leurs nouvelles cloches, l'une pesait 502 kilos, l'autre 370.

Le curé BLAU entreprit de doter l'église de nouvelles cloches.

« L'an 1865, le 19 décembre, les habitants d'Arraye-et-Han et AJONCOURT ayant manifesté le désir de remplacer leur sonnerie par une sonnerie plus convenable, une souscription a été ouvert à cet effet. En conséquence, les soussignés prennent l'engagement de payer les sommes pour lesquelles ils auront souscrit et qui seront indiquées en toutes lettres en regard de leurs noms. Ce paiement aura lieu en quatre termes égaux le premier, 15 jours après la réception définitive des cloches et les autres à pareille époque les trois années suivantes. Les versements se feront entre les mains du Trésorier désigné par la commission qui est ainsi composée : MM. de LADOUBART, rentier à ARRAYE ; GRILLET, maire d'ARRAYE ; l'abbé BLAU curé de la paroisse ; XARDEL, maire d'AJONCOURT ; DAUPHIN, adjoint d'Arraye-et-Han ; CHARDIN, rentier à HAN. »

Inscriptions placées sur les cloches : « Le marché ou traité légalisé par le Comité et le fondeur demeurera aux archives de la Fabrique ou annexé au présent registre ».

Sur la grosse : « Je m'appelle Charlotte-Joséphine-Victoire, j'ai été bénite au mois de mai 1866 par Mgr Charles Martial Allemand LAVIGERIE, évêque de NANCY et TOUL. J'ai eu pour parrain, Louis Jude Victor de LADOUBART de COUPPE et pour marraine, Joséphine DAUPHIN. J'ai été fondue sous l'administration de MM. Jean-Marie Joseph BLAU, curé d'Arraye-et-han - Ajoncourt ; Henri GRILLET, Maire et Joseph Alexis DAUPHIN, adjoint d'Arraye-et-han, Antoine XARDEL Maire et Dieudonné CHONE adjoint d'Ajoncourt. »

Sur la moyenne : « Je m'appelle Marie-Françoise. J'ai été bénite au mois de mai 1866 par... J'ai eu pour parrain François PLOUSSARD et pour marraine dame Marie Sidonie BEAU, épouse de Dieudonné CHONE. J'ai été fondue... »

Sur la petite : « Je m'appelle Glossinde-Joséphine. J'ai été bénite... J'ai eu pour parrain Joseph Alexis MALGRAS et pour marraine Dame Rosalie Glossinde CHATTON, épouse d'Hubert Antoine CHAMPIGNEUL. J'ai été fondue... »

La cérémonie de la bénédiction des cloches ne put avoir lieu que le mardi 5 juin ainsi que le constate l'acte suivant, revêtu de la signature de Mgr l'Évêque, de celles des prêtres présents à la cérémonie, de MM. les Maires et Adjoints, des membres du comité d'organisation enfin des parrains et marraines.

« L'an mil huit cent soixante six, le 5 juin, mardi dans l'octave de la Fête-Dieu, nous soussigné Charles-Martial Allemand LAVIGERIE, évêque de NANCY et TOUL, avons solennellement béni la nouvelle sonnerie de la paroisse d'Arraye-et-han - Ajoncourt, en présence de MM. les abbés VOINOT secrétaire général de l'Évêché, chanoine honoraire ; de PARDIEU, curé-doyen de NOMENY, chanoine honoraire ; BLAU, cure d'ARRAYE; CHAMBILLE, curé de THEZEY-SAINT-MARTIN, précédemment d'ARRAYE; MARCHAL curé de LEYR ; FAUCONNIER, curé de MOIVRONS ; SALEUR, curé de la paroisse de JEANDELAINCOURT ; ROBIN, cure de LETRICOURT ; GRANJACQUOT, curé de CRAINCOURT ; GENY, cure de FOSSIEUX ; MARTIN, curé de MANHOUE ; MISSENARD, cure d'ARMAUCOURT ; COULLE, curé de LANFROICOURT ; LAURENT, économe du Petit Séminaire de PONT-A-MOUSSON ; GAILLET, Maire d'ARRAYE ET HAN ; XARDEL, Maire d'AJONCOURT ; CHONE, adjoint d'AJONCOURT ; CHARDIN, propriétaire à HAN membre du comité d'organisation ; Ernest MARCHAL, fils à HAN représentant M. de LADOUBART ; PLOUSSARD, d'AJONCOURT et MALGRAS de HAN parrains ; Joséphine DAUPHIN de HAN, Marie -Sidonie BEAU femme CHONE d'AJONCOURT, Rosalie Glossinde CHATTON, femme CHAMPIGNEUL d'ARRAYE, marraines. »

Suivent les signatures au-dessous de celle de l'évêque, plus Charles, évêque de NANCY et TOUL.

Les parrains et marraines ont fait, à l'occasion du baptême des cloches, indépendamment de leur souscription, les cadeaux suivants :

1°) Les 3 marraines ont fait don des voiles ou chemises enveloppant les cloches.

2°) M. de LADOUBART a offert de magnifiques burettes de cristal avec ornement et plateau dorés.

3°) Mlle DAUPHIN et Mme CHONE ont donné une belle garniture de chandeliers en cuivre verni avec les stores pour le maître-autel.

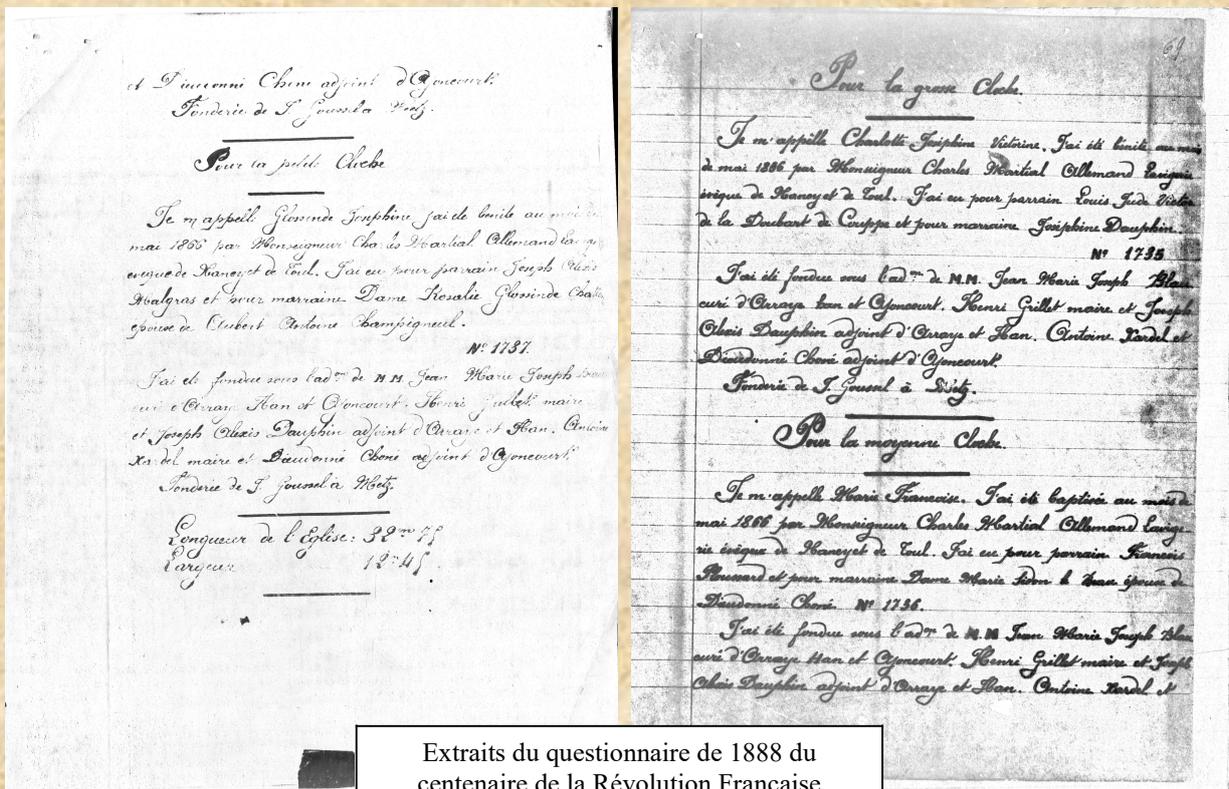
4°) Mme CHAMPIGNEUL, M.PLOUSSARD et M.MALGRAS ont donné une fort belle lampe de même métal entourée d'une couronne de lumières pour orner le milieu du chœur et brûler devant le Saint-Sacrement.

Voici la copie de la lettre que Mgr LAVIGERIE avait précédemment écrite au curé d'ARRAYE lorsque ce dernier lui annonçait le succès de la souscription faite pour les cloches :

Mon cher Curé,

Que le divin Enfant Jésus dont nous célébrons aujourd'hui la naissance vous rende et rende à vos chers paroissiens avec la générosité de son cœur, tout ce que vous avez fait pour Lui et toute la joie que vous apportez à mon âme. C'est avec une grande consolation que j'apprends les excellentes nouvelles que vous me donnez sur les bonnes dispositions des habitants d'ARRAYE, HAN, AJONCOURT. Je n'attendais pas moins d'eux, et je suis heureux de voir que je ne m'étais pas trompé sur leur compte. Dites-leur bien de nouveau que certainement je viendrai moi-même bénir leurs cloches neuves dès que les beaux jours seront revenus. Je me mets à votre disposition et à la leur. Remerciez en mon nom MM. les Maires d'ARRAYE-ET-HAN et d'AJONCOURT ; M. de LADOUBART et les membres du Conseil de Fabrique ainsi que tous les habitants sans exception, riches et pauvres, de ce qu'ils ont fait et de ce qu'ils veulent faire encore pour la maison de Dieu. J'irai leur porter moi-même, le jour de cette belle cérémonie, mes remerciements et ma bénédiction. Et maintenant, mon cher Curé, laissez-moi vous rappeler les larmes que vous versiez en quittant BOUVRON pour vous rendre où vous appelait l'obéissance. Dieu a vu ces larmes et les a changées en cloches harmonieuses dont le son lui sera agréable. Adieu, mon cher Curé, etc..."

Signé : Charles Évêque de NANCY



Extraits du questionnaire de 1888 du centenaire de la Révolution Française

Les destructions guerrières aidant, deux autres baptêmes de cloches auront encore lieu à ARRAYE ET HAN l'un en 1925, l'autre en 1951. Ces cérémonies étaient, pour les villages lorrains, des cérémonies grandioses. L'évêque et de nombreux prêtres y participaient, les autorités civiles du village également, la population était là au grand complet. Les cloches, elles, étaient habillées, enrubannées. Les marraines distribuaient des dragées aux enfants, la procession traversait tout le village. Nous possédons peu de renseignements sur le baptême des cloches en 1925. L'une d'elles, la petite, fut appelée "Fredda-Philippine" -Philippine" et les deux premières naissances qu'elles annoncèrent furent celles de Marie MARCHAL et de Julien THIRIET d'AJONCOURT.

Par contre, la bénédiction épiscopale de 1951 est encore très présente dans les mémoires. C'est Mgr LALLIER, alors évêque de NANCY, qui procéda à la cérémonie le 19 août devant une nombreuse assistance. Louis FLORENTIN était alors le premier magistrat de la commune. Deux cloches furent alors baptisées (la 3ème n'a pas été brisée), elles eurent pour parrains et marraines Adrien MARCHAL et Marthe CHAMPIGNEUL d'ARRAYE ainsi que Louis THIRIET (le premier nouveau-né de 1925) et Paulette MUNIER d'AJONCOURT.

ARRONDISSEMENT
26 août de 1951
NANCY

ARRAYE-ET-HAN

Les nouvelles cloches. — C'est dimanche dernier qu'ont été bénites les nouvelles cloches d'Arraye-et-Han, et Monseigneur l'Evêque profita de cette circonstance pour apporter ses encouragements à cette paroisse particulièrement méritante.

Ce fut une belle fête à laquelle participèrent de nombreux habitants et curés des paroisses voisines. Le maire, M. Florentin, tint à recevoir ensuite Monseigneur à la mairie où des discours furent prononcés.

Extraits du journal de l'époque

St. ETIENNE
Premier martyr de l'Église

FA, **904 k.**



St Etienne, patron d'Arraye-et-Han
Protégez-nous

Fondue en l'an de Grâce 1866.
Meurtrie sous les coups de l'ennemi, le 28 août 1915
refondue en 1924
blessée à nouveau le 8 octobre 1944,
j'ai été refondue pour la 3ème fois en 1951

◆

Centenaire du Bienheureux A. SCHOEFFLER,
premier communiant d'Arraye

St. CHRISTOPHE
Protecteur des voyageurs

SOL, **672 k.**



St. Christophe, patron d'Ajoncourt
Guidez-nous

Je remplace l'ancienne cloche fondue en 1866. Grièvement blessée pendant la 1ère Grande Guerre, en 1915 refondue et baptisée en 1924, Blessée dans ma chute le 8 octobre 1944 je ressuscite à nouveau victorieusement en 1951

◆

Centenaire du Bienheureux A. SCHOEFFLER
Missionnaire Lorrain décapité pour sa Foi au Tonkin
le 1^{er} mai 1851

Carnet de baptême des cloches (1951)

PARRAINS et MARRAINES
pour la bénédiction des cloches
du 19 août 1951

■ ■ ■ ■ ■

Pour la cloche St. Etienne.

Arraye-et-Han :

M. Adrien Marchal
Mme Marthe Champigneul, née Bernardin

Pour la cloche St. Christophe

AJONCOURT :

M. Louis Thiriet
Mme Paulette Munier, née Perrin

Sonnez, ô cloches, sonnez la joie et la Paix
aux hommes de bonne volonté pour toujours.

A. GRIMMER
curé.

Souvenir
du Baptême des Cloches
d'Arraye-et-Han-Ajoncourt

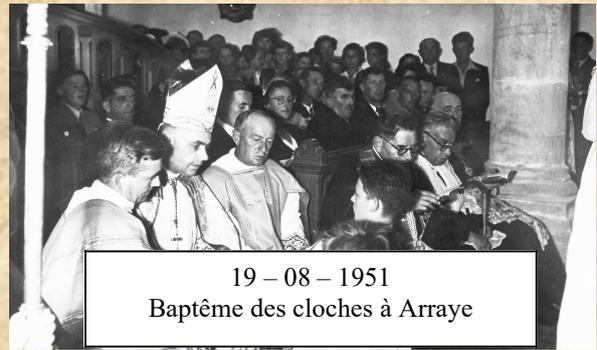
Refondues par la Maison BLANCHET
BAGNOLET (Seine)

PIE XII étant Pape,
Marc LALLIER, Evêque de NANCY et de TCUL

Consacrées
par son Excellence Monseigneur l'Evêque
MARC LALLIER
le dimanche 19 août 1951

pour les fêtes du Centenaire
de notre Bienheureux Augustin SCHOEFFLER
de la Société des Missions Etrangères de Paris,
qui fit sa Première Communion à ARRAYE
son oncle L'Abbé Charles-Louis SCHOEFFLER y étant curé.

Décapité pour sa foi au TONKIN
le 1^{er} Mai 1851



19 - 08 - 1951
Baptême des cloches à Arraye



sonnerie

Titre III - Art. 5 : Les sonneries ne pourront hors les cas prévus au paragraphe 3



de l'article 1 du présent règlement avoir lieu que de 5 heures du matin à 9 heures du soir, sauf la veille de Noël.



Art.6 : La durée de chaque sonnerie, soit civile soit religieuse, ne pourra excéder six minutes pour les sonneries ordinaires et trente minutes pour les sonneries solennelles.

Art.7 : La sonnerie des cloches en volée est interdite pendant les orages.



6/ Le presbytère

Autrefois le presbytère se trouvait près de l'ancienne église rue du Gué, anciennement rue de la Cure. Un document de 1662 nous indique la composition de cette maison. C'est un mémoire justificatif de la communauté d'ARRAYE contre le curé GUEBIN, qui avait fait entreprendre des travaux jugés inutiles. Son prédécesseur, le sieur FOURIER avait laissé la cure en l'état suivant :

« Au corps de logis il y avait une chambre donnant devant et chambre derrière avec les greniers au-dessus enfin au milieu un four pour cuire le pain. Aussi il y avait une cave suffisante avec dix escaliers pour s'y rendre, il y avait un fournil au bout de la cour, une porte donnant accès à la grange, une de bois dans la muraille pour décharger du foin depuis la grange sur les greniers. Il y avait une grange avec un fournil pour mettre le grain, et du bois dans la grange. On y mettait des bouges pour faire le vin. Dans la grange une porte pour sortir dans le jardin. Au coin de la grange il y avait un fournil pour y mettre le foin. Ce que dessus le sieur curé l'a reçu du sieur FOURIER, constaté environ l'an 1668, par lui et ladite communauté, ainsi la dite maison en bon état suivant les rapports des parties

Après quoi la communauté fit marché avec les massons et charpentiers pour remettre tout ce qui se trouvait nécessaire en ladite maison. Le sieur curé, au lieu de faire faire ce qui avait été convenu (une chambre et un cabinet) fit démolir des murailles (ce n'a été que pour son plaisir d'avoir démoli une partie de la maison curiale pour en faire d'autres à sa volonté), la maison curiale a été toujours suffisante pour loger un curé et un vicaire, que depuis que le sieur GUEBIN y est, a déjà coûté cinq cents francs plutôt pour son profit que pour soulager les habitants. C'est pourquoi les dits demandeurs soutiennent qu'il soit condamné à remettre la maison en l'état où la communauté lui avait remise lorsqu'il était arrivé. »

Le 27 décembre 1702, comparaissent au Greffe le sieur Jean-Louis GOUSSOT, curé d'ARRAYE et François PIERSON, Maire et font l'échange suivant :

« Le sieur GOUSSOT en sa qualité de curé abandonne au sieur PIERSON un petit jardin de deux hommes(42) situé entre la maison et le jardin dudit PIERSON. Celui-ci abandonne au sieur curé et à ses successeurs une petite chènevière(43) sise au derrière du jardin de la maison de cure, et abandonne aussi une taque de feu de la valeur de 21 francs barrots, laquelle est toute lissée(44) et où est en pointe une petite croix laquelle demeurera dans la maison de cure pour la commodité de MM. les curés.»

Le 20 avril 1733, le Maire, habitants et communauté sont assemblés en corps de communauté pour nommer une personne de la communauté pour soutenir et défendre leurs droits conjointement avec les habitants et communautés d'ARMAUCOURT, CHENICOURT, AJONCOURT et HAN-SUR-SEILLE, au sujet de la construction de la maison curiale dudit ARRAYE et particulièrement pour soutenir l'instance qui est intentée entre les mêmes communautés et Joseph MILLOT, maître charpentier demeurant audit ARRAYE adjudicataire de la dite maison curiale, pour lesquels nous aurions choisi et nommé la personne de Nicolas ROUSSELOT laboureur et maire au dit ARRAYE auquel nous avons donné procuration plaine et entière, pouvoir de faire conjointement avec les villages annexes toute poursuite, voyage et avance pour l'instance qui est à présent au bailliage de NANCY, par l'appel dudit MILLOT, que pour toutes les difficultés qui pourront naître à la suite au sujet de la dite maison curiale.

Cet immeuble vraisemblablement servit de maison de cure jusqu'au moment où le Conseil Municipal d'ARRAYE, le 5 février 1822, vote l'achat d'une maison située sans doute à l'emplacement de l'actuel presbytère moyennant 4900 francs ; pour couvrir la dépense,

AJONCOURT donnera 1600 francs puis on vendra la fourrière(45) du moulin d'ARRAYE estimée 1600 Francs et une parcelle de 60 ares située à la Saucelle estimée 1800 Francs.

Le 19 juillet 1828, la commune vendit une parcelle moyennant 200 francs pour payer une partie des réparations. Le Conseil de Fabrique, le 4 avril, considérant :

1°) que Mr le Curé de la paroisse autorisé par Mgr l'Evêque cédant du jardin du presbytère l'emplacement pour y bâtir l'église, diminue d'une manière notable le jardin de la cure.

2°) que la Fabrique possède un petit immeuble aboutissant sur le jardin du presbytère, situé dans le canton dit des Chênevières ayant pour voisins M. ROUSSELOT Nicolas AJONCOURT d'un côté et de l'autre, M.BEUGNET François, propriétaire d'ARRAYE.

3°) que cet immeuble n'est grevé d'aucune charge pour la fabrique, le Conseil après avoir mûrement délibéré reconnaît qu'il est juste de donner cet immeuble à la cure, en compensation de la partie du jardin qu'elle cède pour l'emplacement de la nouvelle église, et de fait les membres du conseil lui en donnent la jouissance à perpétuité, à partir de ce jour, 4 avril 1859.

Contenance : 5 ares

Longueur : 88 m 64

Largeur au Nord : 5 m25

Largeur au Midi : 8 m

A la suite de la Loi de la Séparation de l'église et de l'état, le Préfet envoya au maire, le 25 janvier 1907, une circulaire où il disait que la Loi du 2 janvier 1907 stipule que les communes recouvreront à titre définitif la libre disposition des presbytères qui sont leur propriété et dont la jouissance n'a pas été réclamée par une association cultuelle et que la location de ces presbytères devra être approuvée par l'administration préfectorale . Aucune association n'ayant été formée à ARRAYE, le Préfet invite le Conseil municipal à délibérer sur la location de cet immeuble Le 10 février 1907, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à laisser gratuitement la jouissance du presbytère au curé nommé par l'évêque diocésain. Cette délibération est annulée par le Conseil de Préfecture.

« Considérant qu'aucune association n'ayant été formée par la commune d'Arraye et Han, le desservant ne peut conserver la jouissance gratuite du presbytère communal, qu'en fait le Conseil municipal alloue une subvention déguisée pour l'exercice du culte, que dès lors sa délibération viole les prescriptions de l'article 2 de la Loi du 9 décembre 1906. Le Conseil de Préfecture annule la délibération. »

Le 3 mars : Le Maire écrit au Préfet que le Conseil de Préfecture ayant annulé la délibération du Conseil Municipal, prise à l'unanimité, concédant au desservant la jouissance gratuite du presbytère, il le prie à titre d'indication à quel prix il peut le louer puisqu'il n'a pas le droit de disposer de ce bâtiment communal .

Le Préfet, le 5, lui répond que le chiffre minimum peut être fixé à 80 Francs Le 19 mars 1907, le Conseil municipal ne pouvant laisser au desservant la jouissance gratuite du presbytère le loue à l'abbé LAMBERT pour 80 Francs, somme fixée par l'administration.

Monseigneur TURINAZ adressa à cette époque des instructions au sujet de la location des presbytères Il disait que la règle générale" est que la paroisse doit loger son curé, que si la municipalité maintenait un prix trop élevé et que les paroissiens ne veulent pas louer à ce prix et qu'on ne trouve pas une autre habitation convenable, après avertissement, il retirerait le curé. Ce ne fut pas le cas pour ARRAYE.

Ce presbytère, d'ailleurs très incommode, fut détruit pendant la guerre 14-18 et reconstruit par la Coopérative d'ARRAYE.

9 janvier 1971 : La commune décide de faire poser une salle de bains dans le presbytère ; Le bâtiment est loué à l'abbé THOMASSIN pour une somme annuelle de 800fr. (taux fixé par la loi en 1907). Mais, considérant que le locataire a en garde les locaux, les sonneries, le chauffage de l'église lui accorde 800 Francs par an pour gardiennage des locaux de culte.

12 juillet 1986 : Considérant que les dépenses indispensables pour remettre le presbytère (vacant depuis un an) en bon état seraient très élevées et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ; considérant que cet immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ; considérant que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation ; le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble ainsi qu'une partie du jardin attenant. Il demande le concours du Service des Domaines en vue de l'évaluation de ces biens immobiliers. Il autorise le Maire à signer une convention avec un géomètre pour procéder à la division du terrain.

Le presbytère sera vendu quelques mois après à une jeune femme par Me MARCANDELLA, Notaire à NANCY, pour la somme de 250 000 Francs.

7/ Le cimetière

(J.CREPIEUX) Comme l'église, l'école ou le presbytère, les cimetières sont des biens communaux à part entière. Celui d'ARRAYE et celui plus petit de HAN n'échappent pas à la règle avec cette particularité, pour celui d'ARRAYE, d'avoir accueilli, comme nous l'avons déjà dit, des défunts de nationalité allemande (plus exactement prussienne) entre 1871 et 1918 provenant de la commune d'ANALDSHOFFEN (AJONCOURT) qui ne possédait et ne possède toujours pas de lieu d'inhumation.

Mes recherches aux Archives Départementales sont malheureusement restées vaines : aucun document officiel dans le recueil consacré au cimetière d'ARRAYE ne m'a permis d'en établir une origine certaine. Pas de titre de propriété, pas de cession à titre gratuit ou onéreux, tout juste quelques devis de travaux d'entretien. Néanmoins, l'un de mes concitoyens, Mr Maurice MUNIER, féru de l'histoire du village, m'a affirmé que le terrain du cimetière avait été donné par Monsieur PLOUSSARD, alors Maire d'AJONCOURT aux environs de 1880 ; ce terrain est, du reste, toujours cadastré à la commune mosellane comme à celle d'ARRAYE pour une surface de 16a20. A noter que l'ancien cimetière se trouvait autour de l'église (sur 3 côtés), église située anciennement dans la rue qui porte son nom tout près de la maison seigneuriale, en haut. Cet ancien cimetière a été complètement rasé durant la guerre de 1914 et il n'en reste aucune trace.

Deux prêtres (les curés Jean BLAU-1865 à 1868-et Nicolas BAULARD -1879 à 1905) y sont enterrés dans l'allée centrale. La plupart des anciens maires y reposent également. La famille de MAHUET (du moins la branche d'ARRAYE) y possède un caveau. Quant au Comte de LADOUBART de la COUPPE (1805 1871), ancien Maire, lui qui avait fait preuve, en 1864, de tant de courage et de tolérance dans l'affaire dite du suicidé d'ARRAYE dont je parlerai plus loin, il gît dans un tombeau en ruines dont personne ne semble désormais se soucier.

Le cimetière de HAN-sur-SEILLE : Le terrain (4a20) a été donné gracieusement par la famille LEMOINE au siècle dernier. Bien communal depuis, il est entretenu par la Commune. Un général de l'armée impériale de Napoléon III y été inhumé, il s'agit du Général Joseph Alexis DAUPHIN (1817-1898), décoré des médailles d'Italie, du Piémont et de Crimée, commandeur de la Légion d'Honneur.

L'affaire du suicidé d'ARRAYE

18 septembre 1864 : Le Maire de l'époque, Victor de LADOUBART de COUPPE, excédé par les tracasseries continuelles du Curé GAUZELIN se décide enfin à porter plainte auprès du Procureur Impérial et auprès du Préfet, le Vicomte de MONTESQUIOU. En effet, quelques jours auparavant, on a retrouvé dans la Seille le corps d'un jeune grenadier de la Garde. Le jeune homme s'est vraisemblablement donné la mort .Le Maire veut l'inhumer au cimetière communal. Violente diatribe au prône du dimanche suivant de la part de l'ecclésiastique qui s'oppose à l'enterrement et parle de profanation du cimetière (n'oublions pas que les suicidés ou les divorcés furent longtemps les pestiférés de notre société puisque l'Eglise leur refusait une sépulture chrétienne). Le curé refuse donc l'inhumation " d'un homme plus coupable que l'assassin de grand chemin, d'un MONSTRE, d'un SCCELERAT...". Il annule la consécration du cimetière qui retourne à l'état de pré ou de champ. Le Maire, homme courageux, brave les interdits religieux, décide d'appliquer le code des Maires

nouvellement élaboré et ordonne au fossoyeur d'accomplir son travail alléguant qu'un suicidé est un homme comme les autres. Il porte alors plainte officielle pour infraction au Code communal. Il a demandé aux deux régents d'école (ARRAYE et AJONCOURT) de rapporter par écrit le prône du Curé afin d'en témoigner devant la Justice. Le Préfet demandera alors l'application pure et simple de la Loi.

A noter qu'une trentaine d'années auparavant, le même interdit avait joué contre un défunt protestant de la commune d'AJONCOURT. Cette fois-là, le Curé avait obtenu satisfaction et l'inhumation n'avait pas eu lieu.

1927 : Aménagement de l'allée centrale, rehaussement des tombes militaires de 1914-1918, construction d'une plateforme pour ordures.

5 décembre 1972 : On relève le prix des concessions

Perpétuelle	600 Francs
50 ans	300 Francs
30 ans	150 Francs

20 janvier 1989 : Un columbarium de 8 cases est construit sur un des murs du cimetière d'ARRAYE. Ce sera le premier et le seul dans le canton de NOMENY. Coût d'une case 1200 Francs (50 ans).

Extrait de la page 96, du Guide des Maires, au sujet des inhumations, par Dubard de Nancy.

... Dans les communes où l'on professe plusieurs cultes, chaque culte doit avoir un lieu d'inhumation. Particulièrement, dans le cas où il n'y aurait qu'un seul cimetière, il doit être partagé par ces cultes, soit en fossés, en autant de parties qu'il y a de cultes différents, avec une intrin particulière pour chaque culte, et en proportionnant cet espace au nombre des habitants. (Décret du 23 prairial an XII, art. 15.)

L'article 15 précité du Décret du 23 prairial an XII n'admet d'autre subdivision dans les cimetières, que celle qui résulte de la différence des cultes professés par la population d'une commune. Les Administrations locales tiennent, il est vrai, en tenant compte des habitudes du pays et de la disposition des esprits, conserver un endroit spécial du cimetière communal à l'usage des personnes étrangères au culte catholique et des enfants nés sans baptême, attendu que cette séparation n'a un fondement juridique que dans le cas auquel elle s'applique, mais cette même séparation ne saurait être étendue à une autre classe de personnes, telle que les suicidés, les morts civilment, etc.; ce n'est point cette séparation que celle qui serait fondée sur la différence de religion entre les individus défunts et simultanément interdite. (Décision du ministre de l'intérieur et des cultes, 1860.)

Pour l'extrait conforme d'envoi par vous Mair de la commune d'Arraye & H. au.

Arraye le 18 septembre 1864.

Le Maire,
A. La Dubard

Extraits du guide des Maires (19^{ème} siècle)

8/ Le château

Il existait autrefois à ARRAYE une maison seigneuriale. Elle occupait le même emplacement que le château actuel. Cette demeure longue, peu profonde, fut réparée en 1700. En 1830, elle fut reconstruite sous des formes nouvelles. Pendant la guerre de 1870, le Prince de Wurtemberg y coucha.

Très abîmé pendant la guerre de 1914-1918, le château dont il ne demeurait que les murs extérieurs, fut entièrement réparé. Sur la rue, adossée au mur, s'élève une croix en pierre du XVII^e siècle. Elle repose sur un socle. Une porte cintrée, portant la date 17 ?? donnait accès à la cour du château. Elle fut placée à l'entrée des dépendances derrière la tour de l'ancienne église et remplacée par une porte en fer dont l'imposte provient du château de Lupcourt, anciennement propriété de la famille et qui fut offerte par M. de MONT .

Le 22 septembre 1706 : LAPIERRE, maître maçon, demeurant à LANFROICOURT reconnaît avoir reçu de M.CUEILLET 503 livres(49) pour avoir refait à neuf environ quatre toises(50) de murailles à prendre depuis le quart du clocher de l'église jusqu'au quart de la grange de la maison seigneuriale, laquelle muraille dépens du château, comme aussi pour avoir raccommodé une brèche qui était dans le cabinet au-dessus de la cave de ladite maison joignant la cuisine, comme aussi la porte de la cour qui est à droite du cimetière, ledit sieur CUEILLET lui ayant fourni tous les matériaux nécessaires pour faire les dits ouvrages.

1708 : Dans un papier terrier(51) du 6 novembre 1708, on lit après les désignations détaillées des terres dépendant de la seigneurie :

« La maison seigneuriale, fermée tout à l'entour de chemins et de l'église ; un petit jardin, la place du colombier, et le chemin du gué, d'une part, la malone(52) et meix(53) provenant des eaux et appartenant présentement aux demoiselles CUEILLET, d'autre part ; le jardin appelé le Parterre, les jardins de la cure, d'une part, et le dit chemin d'autre part. Le jardin appelé la Presle, formé de baies vives tout à l'entour, celui du patural(54) d'une part et le grand chemin d'autre. »

1780, le 30 mars : procès-verbal de visite :

« J.B.FENOT, coquetier, habitant LANFROICOURT et Joseph PERRIN, aussi coquetier, habitant AJONCOURT, experts nommés par Louis Joseph de LADOUBART, certifions qu'étant entrés dans le colombier dépendant du château d'ARRAYE, nous y aurions trouvé 13 pigeons morts sur le plancher qui ont été étranglés par la bête et tous les œufs dans les nids qui étaient mangés ».



Le château De MAHUET
(1914) et la tour
du 16^{ème} siècle



... en 2009

Les grandes familles d'Arraye-et- Han

(J.CREPIEUX) J'emprunte, pour ce chapitre, les renseignements fournis par mon ami, Jean-Claude MONIN, professeur d'anglais et chercheur infatigable du passé .Dans le cadre de l'Année du Patrimoine, en 1980, j'ai eu le plaisir de l'accompagner dans le village lorsqu'il a confectionné son document photographique destiné au répertoire du Patrimoine lorrain.

Tout au long de son histoire ARRAYE ET HAN a fait partie des grandes terres seigneuriales lorraines. Eût été impensable d'occulter ces "grandes familles" anoblies par les ducs de Lorraine qui les ont possédées même si, pour la plupart d'entre elles, elles n'ont résidé à ARRAYE ou à HAN que durant de courtes périodes. Elles ont, qu'on l'accepte ou non, contribué au développement économique et culturel du bourg. Leurs armoiries, à défaut de celles de la commune, méritaient de figurer dans cet ouvrage.

Joseph CUEILLET, seigneur d'Arraye et de Chambille et Comte de Bey

« d'or à un escarboucle() carré de gueules(*) accompagné de trois mufles de léopard de sable, allumés d'argent, deux en face et une en pointe, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, et pour cimier(*) un aigle d'argent »*



Famille de MAHUET, anoblie par Charles III le 25.01.1599.

« porte d'azur à trois besants() d'or, posés deux et un, au chef d'argent, chargé d'un léopard de gueules, armé, lampassé(*) et allumé de sable ».*

A partir de 1620 *« d'azur à une tour d'argent, crénelée, massonnée de sable, accompagnée de trois croix fleuronées d'or ».*

Jean GEOFFROY, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi.

« d'argent, en lion passant de sable, armé et lampassé de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois croisettes() florencées, au pied fiché d'or ».*

Chrétien de CHASTENOY, annobli par René II le 20.2.1488, seigneur de Han

« porte d'or au favier() ou tige de fève de sable; pour cimier le favier de l'écu ».*

Louis Joseph de LADOUBART de le COUPPE, seigneur et sénéchal d'Arraye, Chambille et autres lieux (5.1.1778) : pas d'armoiries connues.

François de GOMMAY (Han-sur-Seille)

« de gueules à trois tours d'argent massonnées de sable mises en bande »



Famille de CHATENOIS (Han-sur-Seille)

« de gueules à trois têtes de long arrachées d'or, placées deux et un »

9/ La mairie – école

J'ignore où se trouvait autrefois l'école. Le 30 novembre 1823, la commune achète une maison pour cette destination. Elle se trouvait sans doute près de l'église actuelle et elle servit d'école et de mairie jusqu'au moment où elle fut détruite pendant la Grande Guerre. Fort incommode, elle offrait aussi peu de garanties au point de vue de l'hygiène. La salle de classe était au-dessous du niveau du sol du jardin auquel on accédait par quatre marches. La petite salle qui servait de mairie se trouvait au 1er étage.

On reconstruisit après la guerre l'École-Mairie à l'entrée du village à l'emplacement actuel de la maison de M. Lucien BEUGNET, l'école des filles était située en face. Elle était tout aussi incommode. Le 12 août 1900, le Conseil Municipal demanda au Préfet d'examiner le rapport de l'Inspecteur Primaire constatant le mauvais état de la maison-école des filles. Le montant des réparations urgentes s'élevait à 1995 Francs. Faute de ressources, le conseil ne put voter que 1000 Francs et demanda un secours.

En 1901, la commune dépensa encore 1568 Francs et le Conseil remercie le Préfet et M.HENNEQUIN, Conseiller Général du Canton, de la subvention qui lui a été accordée. Cette école fut aussi détruite pendant la 2ème Guerre Mondiale.

1er mars 1826 : Une sœur du couvent de PORTIEUX est demandée pour aider l'instituteur.

11 mai 1830 : L'instituteur ayant sollicité une augmentation de traitement, le Conseil Municipal regrette de ne pouvoir la lui accorder. A cette époque, son traitement annuel est de (chantre(55) et sonnerie) : 120 Francs plus une indemnité de logement de 160 Francs.

55 enfants du sexe masculin dont 10 ne paient pas, soit 19 écrivains(56) à 0,60 Fr par mois ou 3,50 Fr pour l'année scolaire soit 66,50 Francs.

20 écoliers syllabaires(57) ou qui n'écrivent pas à 0,45Fr par mois ou 2,60 pour l'année scolaire soit 67,60 Francs.

Son traitement complet revient donc à 414,10 Francs non compris son casuel(58) comme chantre.

20 juin 1880 : Le Conseil ne veut ni instituteur laïque ni instituteur congrégationniste (ne voulant pas occasionner de dépenses nouvelles aux habitants...).

4 novembre 1900 : L'instituteur ouvre un cours d'adultes pendant l'hiver. Le Conseil vote 30 Francs pour les frais.

8 Novembre 1907 : Le Conseil vote un crédit supplémentaire de 100 Francs pour l'achat d'une carabine et de ses accessoires afin d'installer un tir... scolaire.

20 octobre 1929 : Refus du Conseil Municipal de créer une école intercommunale avec AJONCOURT, comme l'Académie de Nancy le souhaite.

25 novembre 1932 : Une Caisse des Ecoles est instituée en de la Loi du 28 mars 1382 ayant pour but la préparation des écoles.

28 mars 1935 : 1044,20 Francs sont débloqués afin de les frais d'expertise suite à l'incendie du groupe solaire d'ARRAYE.

24 mars 1942 : Le Conseil municipal prend la décision suivante :

Vu la circulaire de l'Amiral de la Flotte (59) ministre secrétaire d'état à l'intérieur, considérant que la remise à la place d'honneur dans la salle d'école et dans la salle d'honneur de la mairie du crucifix recevrait pleine approbation de la population, décide l'unanimité qu'un crucifix sera posé dans chacune de ces salles et charge le Maire en accord avec l'Institutrice et M. le Curé de l'exécution de cette décision.



Mairie – Ecole :
Les nazis viennent de passer

10 décembre 1959 : La télévision fait son entrée à L'école (on a revendu au Foyer Rural d'ATHIENVILLE pour 1750 Francs le projecteur Debrie 16mm). Elle entre en même temps au village en tant que premier poste récepteur. Les habitants viendront dans la salle de classe découvrir « les 5 Colonnes à la Une » ou le catch sur Télé-Luxembourg.

5 septembre 1960 : La Commune donne son adhésion au Syndicat Scolaire de NOMENY (création d'un Collège d'Enseignement Général pour le canton par M.Abel SIMARD, Conseiller Général).

9 octobre 1963 : Le conseil considérant que le jeune EHRHARDT Jean Jacques, étudiant inscrit sur les tableaux de recensement de la classe 65 de la commune, sollicite un sursis d'incorporation pour études, tenant compte que le jeune EHRHARDT est orphelin de père et de mère (son père étant mort pour la France) et qu'il lui est nécessaire de se créer une situation, qu'étudiant, il s'est toujours fait remarquer par des notes excellentes et des progrès constants. Pour ces motifs donne un avis favorable à sa demande. (Semblable décision avait été prise pour le jeune Fernand ZELLER, fils du cafetier local le 2 août 1956).

7 Août 1976 : Création du regroupement pédagogique des élèves des trois communes d'ARRAYE-ET-HAN, de LETRICOURT et d'ARMAUCOURT (syndicat intercommunal scolaire de la Seille). Le ramassage des élèves (subventionné à 100% par le Département) se fera par bus. C'est la fin de la classe unique au village.

24 février 1978 : Le conseil est opposé à la création d'une classe maternelle par le SIS de la Seille, faute de moyens financiers.



Mairie – Ecole :
Après la reconstruction

26 avril 1980: Le Conseil accepte cette fois le projet d'ouverture d'école maternelle à LETRICOURT, mais sous certaines conditions (financières surtout).

24 janvier 1983: Le Conseil refuse le projet de création d'une école maternelle à CHENICOURT.

25 mars 1985: Accord de principe pour l'extension de la classe enfantine de LETRICOURT en école maternelle.

30 avril 1987: Si les transports scolaires sont plus subventionnés à 100 % par le Conseil Général, la commune se retire du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Seille et demande la réouverture d'une classe unique au village.

10/ Han sur Seille

La chapelle

HAN possédait une chapelle construite par les habitants probablement au XVème siècle.

1709 : Visite des paroisses par l'archiprêtre de DELME : "HAN-SUR-SEILLE", 25 communicants, 3ème annexe d'ARRATE ... Le vicaire résident dit la messe par rétribution, festes et dimanches.

Le sieur COUSSOT, curé d'ARRAYE, se plaint amèrement que les habitants de HAN n'assistent pas à la messe paroissiale d'ARRAYE, même aux quatre fêtes principales et qu'ils travaillent souvent sans permission durant la moisson.

1^{er} mai 1822 : Le Conseil Municipal d'ARRAYE et HAN décide que la chapelle de HAN, tombée en ruines depuis la Révolution, sera démolie.

12 mars 1827 : Il demande au Préfet l'autorisation de racheter les ruines et le sol de cette chapelle pour y construire une petite école. Il fait acheter une cloche pour HAN moyennant 200 Francs. Cette chapelle fut reconstruite par le Curé MICHEL, après la construction de l'église d'ARRAYE.

18 janvier 1921 : Le Conseil Municipal vote 21 143,49 Francs pour la remise en état de la chapelle endommagée par la guerre. Ce travail est effectué par l'entrepreneur URBAN.

En **1926**, Mgr de la CELLE vient la bénir.

24 décembre 1983 : La réfection de la chapelle de HAN est décidée par le Conseil Municipal (avec l'aide du Conseil Régional) dans le cadre du Patrimoine rural non protégé et pour une somme de 49 500 Francs.



Ministère
des Finances.

Ordonnance du Roi.

Donnée à Paris, le 19 9^{bre} 1826.

Concession d'imposition
domanial à la
censé et han.

(Meurthe)

Charles, par la grâce de Dieu,
Roi de France et de Navarre,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la
Commune d'Arangevilliers, du 9 2^{me} 1824 tendant
à obtenir en faveur de cette Commune, la concession sur
estimation pour cause d'utilité publique du terrain
de l'ancienne chapelle de Fran.

Vu l'avis du Préfet du D^{pt} de la Meurthe
favorable à cette demande.

Vu l'article 545 du code civil, et la loi du 21 Mars
1810, concernant les expropriations pour cause
d'utilité publique.

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 7 Février
1808, approuvé le 21 du même mois, auquel il
résulte, que le bien de l'Etat, sont comme
ceux des particuliers susceptibles d'être aliénés
sur estimation d'Expert pour cause d'utilité
publique, Le Départementale ou Communale.

Sur le Rapport de notre Ministre Secrétaire
d'Etat des Finances.

Nous avons ordonné, et ordonnons ce qui suit

Le Préfet du Département de la Meurthe
est autorisé à concéder à la Com^{me} d'Arangevilliers
sur le terrain qui sera fixé par une
estimation rigoureuse et contradictoire le
terrain domanial d'origine qui était situé

la Chapelle de haut ainsi que la
construction qui pourraient encore
exister sur cet emplacement

Art. 2.
La concession aura lieu à la charge
pour cette Commune d'envoyer le
prix dans la Caisse du Domaine
conformément aux lois des 15
et 16 Floréal an 10 et 5 Ventose
an 12 et de supporter tout
le frais relatif à l'acquisition

Art. 3.

Notre Ministre Secrétaire d'Etat des Finances ^{est chargé} ~~est chargé~~ ^{et est autorisé} ~~est chargé~~
de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre Château de Versailles le 19^{bre} 9^{me}
de l'an de grâce mil huit cent vingt. 17^{me}, et de notre règne
le 3^{eme}.

Signé Charles.

Paul le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'Etat des Finances,

Signé

J. L. de Villèle

Pour Ampliation :

Le Conseiller d'Etat

Directeur de l'Administration des Contributions directes
chargé des fonctions de Secrétaire général des finances

J. L. de Villèle

L'école

Autrefois, il y avait une école à HAN, la Commune y possédait une petite maison destinée à cet usage. Elle fonctionne plus ou moins régulièrement. Mr MATHIEU, en 1788 légua une petite ferme située à MALAUCOURT dont le revenu était destiné à entretenir un instituteur.

L'école de HAN ayant été supprimée depuis quelques années par suite du trop peu d'enfants d'âge scolaire, le Conseil Municipal en 1893, demande au Préfet l'autorisation d'établir à HAN une école qui serait dirigée par une institutrice laïque à laquelle la commune accorderait un traitement annuel de 600 Fr, car HAN possède une maison d'école et la distance à ARRAYE étant à 3,500 km est trop grande pour astreindre de jeunes élèves à faire le trajet les jours de classe.

Cette demande fut renouvelée le 1^{er} octobre 1899, Mr LEMOINE s'engageant pour 5 années à parfaire la somme de 600 Fr destinée à payer une institutrice d'école facultative, la Commune considérant que, par deux fondations faites en faveur de l'école, elle peut affecter à cet objet une somme annuelle de 140 Fr s'engageant aussi à entretenir la maison d'école.

Peu après, cette école fut rétablie.

17 janvier 1950 : La commune prête son école de HAN au Centre Educatif.

27 avril 1952 : La Directrice du Centre Educatif demande au Conseil l'autorisation de fermer la rue du Gué à HAN, pour éviter que de jeunes hommes ne puissent déranger les jeunes filles placées dans l'établissement. La Commune refuse d'accéder à sa demande.

La distraction de Han-sur-Seille

Le Cahier de Doléances de HAN-sur-SEILLE nous montre qu'en 1789, la communauté se composait de 8 chefs de famille. Le village entièrement enclavé dans la Lorraine faisait partie du territoire des Trois Evêchés et dépendait de la paroisse lorraine d'ARRAYE (321 habitants en 1790).

Au moment de la création du département de la Meurthe en 1790, ARRAYE et HAN étaient deux villages distincts du canton de NOMENY dans le district de PONT-A-MOUSSON.

30 mars 1791 : Le Directoire du district de PONT-A-MOUSSON, examinant le problème de la délimitation des cures du district, décida entre autres qu'ARRAYE, peuplée de 318 habitants, pouvait ne former qu'une seule cure avec CHENICOURT (117 habitants) et HAN (55 habitants).

Une liste du 26 septembre 1792 montre qu'ARRAYE et HAN ne formaient qu'une seule commune de 414 habitants. Les habitants de HAN demandèrent à être séparés de la commune d'ARRAYE le 25 messidor An IV (13 juillet 1796) attendu qu'ils étaient assez nombreux pour faire leurs affaires.

L'administration municipale du canton de NOMENY, considérant que les motifs ayant déterminé leur réunion à la commune d'ARRAYE n'étaient plus valables donna son accord. L'administration du département, elle, confirmant cette décision, accorda à HAN un agent et un adjoint pour concourir à la formation de l'administration municipale du canton et stipula que la commune de HAN-sur-SEILLE serait détachée de celle d'ARRAYE.

La séparation fut de courte durée. Dès l'An VI (1797/1798), ARRAYE et HAN étaient de nouveau unies.

En 1822 : HAN était un hameau de la commune d'ARRAYE peuplé de 60 habitants répartis en 17 familles. Vingt ans après, en 1842, il n'y avait plus que 13 habitants dont 7 seulement étaient électeurs. Le conseil municipal d'ARRAYE demanda alors que HAN fut promu au rang de commune. Cette requête fut rejetée par la Préfecture en février 1843. L'obstacle majeur était constitué par le petit nombre d'habitants.

Dans une pétition au Préfet de la Meurthe, en date du 3 juillet 1831, le Maire d'ARRAYE-et-HAN signale les difficultés surgies à HAN au sujet d'usurpations de terrains commises par certains habitants de HAN. Une lettre du maire d'ARRAYE ET HAN, en date du 13 avril 1877, montre que le territoire communal était alors divisé en deux sections dont la section A était appelée Ban de HAN et que HAN possédait un garde-champêtre nommé par le Préfet et payé par la commune. Comme nous le verrons plus loin lors de l'étude des archives municipales, la polémique quant à la séparation et l'érection de HAN en commune reprendra vigueur en 1977 engagée par un de ses habitants, Mr Guy LEMOINE au travers d'une association « HAN-AVENIR ». La persistance d'une très faible population (14 électeurs) incite les services préfectoraux à beaucoup de prudence dans le règlement administratif du problème.

17 avril 1979 : Pour la première fois de son histoire, la Commune d'ARRAYE ET HAN va ester en justice à propos de la distraction de son hameau de HAN demandée par l'association

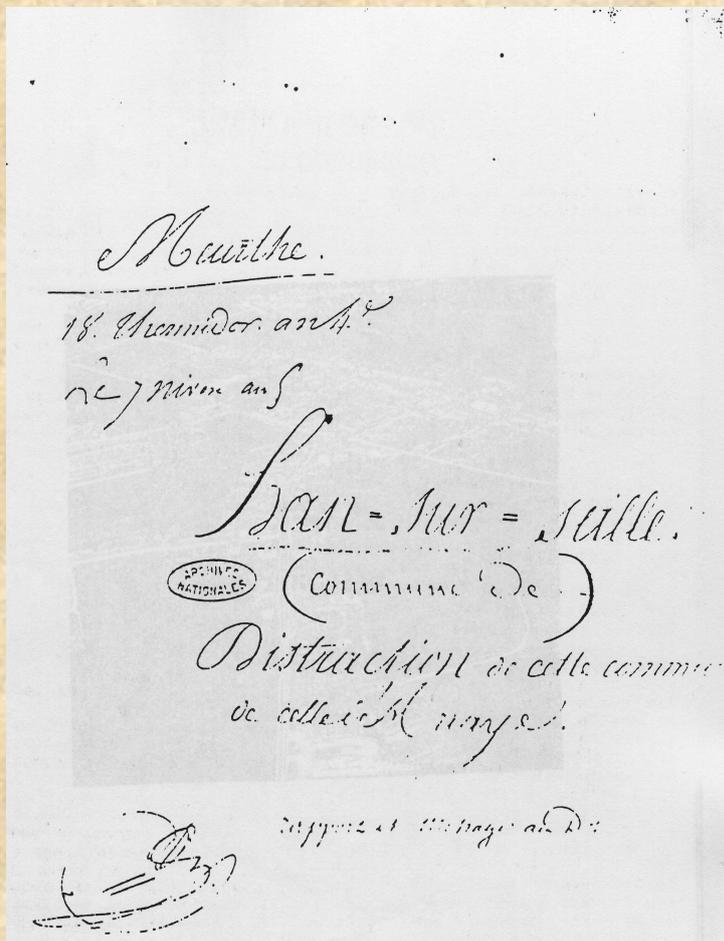
HAN-Avenir. Elle va donc prendre un avocat.

18 Août 1980 : Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mr le Sous Préfet en date du 13 mai 1980 relative au problème soulevé par l'association « Han Avenir » envisageant le projet d'une étude à effectuer sur ce que pourrait être le budget de HAN transformé en section de commune et HAN transformé en commune séparée.

Le Conseil se déclare favorable à la réalisation d'une telle étude par les services administratifs de la Préfecture sous réserve que la réunion d'information et d'examen des budgets simulés se tiennent en Mairie et à l'initiative du Maire.

18 juin 1985 : « Considérant les campagnes de presse menées par l'Association « Han-Avenir » contre la municipalité d'ARRAYE ET HAN depuis 8 ans ; Considérant que ces campagnes sont préjudiciables tant sur le plan moral que sur celui de la gestion des affaires communales ; Considérant que les demandes successives et revendicatives présentées par le Président de l'Association « Han-Avenir » n'ont jamais subi de refus pur et simple de la part de l'autorité préfectorale, le Conseil Municipal, par 8 voix contre 1, décide de demander à M. le Commissaire de la République la séparation d'ARRAYE avec HAN et l'érection du hameau de HAN en nouvelle commune ».

23 septembre 1985 : Devant la pétition des 24 propriétaires de HAN, devant l'intervention du Préfet, devant l'impossibilité pour le hameau de HAN d'équilibrer son budget en cas de commune séparée, le Conseil Municipal, par 5 voix contre 4 (voix prépondérante du Maire) revient sur sa délibération du 18 juin 1985, laissant le soin au Président de Han-Avenir de demander la séparation d'ARRAYE avec HAN.



Demande de sécession du hameau de Han-sur-Seille (18-07-

Le Centre Educatif

L'histoire du Centre est intimement liée à celle du "château". Cette bâtisse, où il est implanté, est un édifice du XVIIIème siècle, ayant subi de nombreuses transformations aux XIX° et XX° siècles. A part une belle cheminée monumentale du XVIème provenant d'une construction antérieure ainsi qu'un escalier en chêne sculpté du XVIIIème, pas de richesses architecturales. Son parc assez vaste débouchait sur un embarcadère et un pont aujourd'hui détruits qui permettaient alors de traverser la Seille afin de gagner l'Elle (l'île) et la rive mosellane de la rivière vers Mallaucourt et Fossieux.

Jusqu'aux années 30, nous savons peu de chose sur son occupation. C'est le 14 juin 1936 que la commune est informée de l'ouverture prochaine d'un préventorium à Han-sur-Seille. C'est l'Office d'Hygiène Social et de défense contre la Tuberculose de Meurthe-et-Moselle qui a acquis les bâtiments et qui va donc participer à la campagne nationale de l'Air Pur en envoyant au bord de la Seille des malades chez qui s'était déclarée une primo-infection. Ils y récupéreront la santé jusqu'aux environs des années 40.



Après la seconde guerre mondiale, les bâtiments vont recevoir (la tuberculose étant sur le point d'être vaincue) une nouvelle population : il s'agira d'adolescentes (jusqu'à 75 pensionnaires) en grosses difficultés sociales et familiales qui viendront de toute la France après être passées pour la plupart par les cabinets des Juges des Enfants de l'époque. Placées là souvent jusqu'à leur majorité (21 ans) elles dépendent de l'A.L.S.E.A. (Association Lorraine de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence). Une république d'enfants, structure très rare dans l'Europe de l'après-guerre, est créée à Han-sur-Seille au Centre de Rééducation. Elle est dirigée par Mlle RESNICK jusqu'en 1957. Cette éminente pédagogue, conseillère municipale à ARRAYE saura organiser des fêtes remarquables (les kermesses de HAN) avec l'aide des « Amis de Han » et, du même coup, réussira à faire transférer l'entretien de la longue route qui mène à Han (plus de 3 kilomètres) de l'administration communale à l'administration départementale, enlevant ainsi une énorme épine aux finances du village.

Après son départ, le Centre est vidé de ses pensionnaires qui sont dirigées vers d'autres établissements en France et devient Centre Educatif et Scolaire avec 3 classes Éducation Nationale annexées ; il reçoit des jeunes filles jusqu'à 16 ans qualifiées de « caractérielles ». L'ALSEA ayant été dissoute entre temps, c'est le C.R.L.E.A.I (Centre Régional Lorrain de l'Enfance et de l'Adolescence Inadaptées) qui prend le relais. Aux environs des années 1970, nouvelle orientation : le Centre Educatif est géré dorénavant par R.E.A.L.I.S.E. (Réalisation

d'Enfants et d'Adolescents pour une Libre Insertion Sociale par l'Éducation) recrutant sur le département et accueillant 40 à 50 jeunes garçons et filles (jusqu'à 14 ans), placés par l'Action Sanitaire et Sociale essentiellement. Les locaux ont été aménagés et presque entièrement rénovés, si bien que l'ancien "château" n'est plus désormais qu'un vague souvenir...